



## **TABLE DES MATIÈRES**

- I. Introduction
- II. Bref rappel historique de la CMDD: jalons et décisions
- III. Comité directeur de la CMDD
- IV. SMDD: De l'élaboration à la mise en œuvre
- V. Stratégies nationales de développement durable
- VI. Contributions des différents CAR à la mise en œuvre de la SMDD, en particulier dans le domaine d'action prioritaire 2.7
- VII. Programme de travail de la CMDD
- VIII. Initiative "Horizon 2020"
- IX. Questions diverses
  - Étude sur la zone euro-méditerranéenne de libre-échange
  - Éducation en vue du développement durable

### **Annexes:**

- |             |   |
|-------------|---|
| Annexe I    | Déclaration de Portoroz   |
| Annexe II   | Membres du Comité directeur de la CMDD  |
| Annexe III  | Conclusions de la 10 <sup>e</sup> réunion du Comité directeur de la CMDD                              |
| Annexe IV   | État actualisé des SNDD dans la région  |
| Annexe V    | Programme de travail de la CMDD   |
| Annexe VI   | Groupes de travail/experts  |
| Annexe VII  | Résultats de l'étude d'impact de durabilité de la zone euro-méditerranéenne de libre-échange (résumé) |
| Annexe VIII | Éducation au développement durable (résumé)   |
| Annexe IX   | Recommandations des Parties contractantes concernant la CMDD  |

## I. Introduction

Conformément au mandat de la Commission méditerranéenne de développement durable (CMDD), le Secrétariat soumet le présent rapport sur les activités que celle-ci a menées au cours de la période allant de juin 2005 à mai 2006, à l'attention de la 11<sup>e</sup> réunion de la CMDD qui se tiendra à Nicosie (Chypre), du 24 au 26 mai 2006, à l'aimable invitation des autorités chypriotes. Ces activités se rapportent, pour l'essentiel, à la mise en œuvre des décisions de la CMDD ainsi que des Parties contractantes.

Suite à l'approbation du projet de texte de Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) et de la Charte d'Athènes par la 10<sup>e</sup> réunion de la CMDD (Athènes, juin 2005), le Secrétariat s'est avant tout employé à promouvoir la CMDD auprès des pays, en les incitant à adopter la Stratégie lors de la Quatorzième réunion des Parties contractantes tenue à Portoroz (Slovénie) et en appuyant les processus de SNDD dans les pays concernés. En application de la recommandation de la 10<sup>e</sup> réunion de la CMDD (Athènes, juin 2005), des exemplaires de la SMDD ont été adressés par les voies diplomatiques aux Ministères des affaires étrangères des Parties contractantes dans le cadre des préparatifs de la réunion de Portoroz. Un projet de texte de la déclaration de Portoroz a également été élaboré et préalablement adressé aux Parties contractantes afin qu'elles l'examinent en tant que base à l'adoption de la SMDD. Finalement, les Parties contractantes ont adopté la SMDD sur la base de la Déclaration de Portoroz (**annexe I**) au cours de leur Quatorzième réunion.

Il est également fait mention dans le présent document de l'approbation de la SMDD par le Sommet euro-méditerranéen de Barcelone, en novembre 2005. Il s'est agi là d'un développement majeur, eu égard au court laps de temps écoulé entre l'adoption de la SMDD par la Quatorzième réunion de Portoroz (8-11 novembre 2005) et le Sommet EuroMed de Barcelone (27 novembre 2005). L'approbation à un si haut niveau est un résultat important qui a également été possible grâce au soutien très actif du réseau d'ONG.

Une mise en œuvre effective de la SMDD appelle des actions concrètes aux niveaux national et régional. Sous la direction de leurs gouvernements respectifs, les pays sont les principaux acteurs de la mise en œuvre. Le système du PAM – à savoir l'Unité de coordination, les Centres d'activités régionales (CAR) et la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) – s'emploient à les appuyer en encourageant et en facilitant la préparation et l'application d'initiatives et actions pilotes aux niveaux national et régional dans les cadres politiques nationaux locaux, en particulier des stratégies nationales de développement durable (SNDD).

Le système du PAM aura recours aux structures, à l'expertise et aux réseaux existants, en se fondant essentiellement sur les CAR, sur le réseau des points focaux et sur les partenaires du PAM. Alors que les divers CAR conduiront les travaux sur les thèmes retenus, chacun d'eux le faisant en fonction de ses atouts comparatifs et de l'expérience qu'il a acquise, l'Unité de coordination assurera la cohérence et la synergie entre les différentes contributions au sein du système du PAM ainsi qu'avec les initiatives pertinentes d'autres partenaires de la région, en particulier la CE.

Compte tenu de la contribution de longue date du Plan Bleu aux thèmes "Gestion de la demande en eau", "Énergie", "Tourisme", et "Agriculture et développement rural", de son expertise reconnue et de sa portée régionale à travers les réseaux d'experts, l'Unité de coordination du PAM l'a chargé de conduire les travaux dans ces domaines avec le plein appui des autres composantes du PAM et sous la supervision du Coordonnateur.

Eu égard à sa fonction d'Observatoire méditerranéen pour l'environnement et le développement, de ses réalisations et de ses attributions dans l'élaboration technique de la SMDD sous la supervision d'ensemble de l'Unité de coordination, le Plan Bleu (CAR/PB) sera aussi chargé du suivi de la mise en œuvre de la SMDD. Lors de la 11<sup>e</sup> réunion de la CMDD à Chypre, des détails

seront fournis sur le processus qui a été lancé par le Secrétariat et le CAR/PB pour le suivi de la mise en œuvre de la SMDD avec le concours des pays.

Au cours de la réunion de Chypre, les membres de la Commission seront invités à examiner les points suivants: processus proposé par le CAR/PB pour le suivi de la mise en œuvre de la SMDD sur la base d'un jeu d'indicateurs, mise en place de groupes de travail d'experts chargés de débattre des questions thématiques, appui aux pays dans l'élaboration des SNDD, contribution des composantes du PAM à la mise en œuvre de la SMDD, vision d'une stratégie d'information et de communication élaborée par l'INFO/CAR en vue de promouvoir la SMDD, Rapport du Plan Bleu sur l'environnement et le développement, ainsi que la question de l'éducation à l'environnement proposée par le MIO-ECSDE - un membre du Comité directeur de la CMDD.

A la demande de l'organisation "Amis de la Terre", qui siège également au Comité directeur de la CMDD, il sera fait une communication sur les premiers résultats de l'Étude d'impact de durabilité relative à la zone euro-méditerranéenne de libre-échange. Elle sera suivie d'un débat entre des représentants des pays de la rive Sud de la Méditerranée.

Les relations entre la CMDD et l'initiative du Partenariat euro-méditerranéen "Horizon 2020" feront également l'objet d'un exposé.

Au cours de la période considérée dans le présent rapport, le Secrétariat a poursuivi son aide aux pays dans l'élaboration de leurs stratégies nationales de développement durable. Une mise à jour du rapport sur les SNDD dans les pays sera également disponible à Chypre.

Les développements récents dus au départ de cadres importants qui s'occupaient de la Commission méditerranéenne du développement durable tout comme de l'élaboration et la mise en œuvre de la SMDD ont entraîné un surcroît de contraintes pour le Secrétariat, soucieux de veiller à ce que les travaux de la Commission et ceux relatifs à la SMDD n'en subissent pas de contrecoups fâcheux. M. Arab Hoballah, Coordonnateur adjoint, qui était en charge de la CMDD, a été nommé à un nouveau poste au PNUE/Paris, et l'administrateur responsable des questions de développement durable a quitté ses fonctions. Par ailleurs, M. Guillaume Benoit, Directeur du Plan Bleu, qui avait conduit le processus d'élaboration technique de la SMDD, quitte le Centre après avoir reçu des autorités françaises de nouvelles attributions. Pour assurer la continuité jusqu'à que soit recruté un nouvel administrateur à temps plein chargé du développement durable, comme l'ont approuvé les Parties contractantes à Portoroz, un fonctionnaire principal dans ce domaine a été recruté sur la base d'un contrat de six mois.

Comme il était d'usage lors des réunions précédentes de la Commission méditerranéenne du développement durable, toutes les séances auront lieu en plénière. Si nécessaire, des sessions ad hoc pourraient être organisées pour examiner des questions spécifiques, mais des installations d'interprétation simultanée n'y seraient pas disponibles. À l'issue de la réunion, le Secrétariat soumettra pour adoption un relevé de conclusions. Le rapport de la réunion sera distribué aux membres de la Commission à un stade ultérieur aux fins d'observations.

Les travaux de la 11<sup>e</sup> réunion de la CMDD suivront l'ordre du jour qui a été approuvé par le Comité directeur au cours de sa dixième réunion tenue le 16 mars 2006 dans les locaux de l'Unité MED à Athènes.

## II. Bref rappel historique de la CMDD: jalons et décisions

L'après-Rio a marqué dans l'histoire du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) une époque importante au cours de laquelle les gouvernements de la région méditerranéenne et la Communauté européenne, en coopération avec les partenaires concernés, ont amorcé un processus d'application concrète et d'adaptation au contexte méditerranéen des principes de la CNUED par l'élaboration du programme Agenda MED 21, la réorientation du PAM, la révision de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, et la création de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD). L'engagement en faveur du développement durable s'est encore renforcé au cours du processus préparatoire du Sommet de Johannesburg puis lors de l'application au niveau régional du Plan d'application issu de celui-ci, et il a alors abouti à l'élaboration d'une Stratégie méditerranéenne de développement durable ainsi qu'à la formulation de stratégies nationales correspondantes.

La CMDD a été créée en 1995 dans le cadre du PAM à titre d'organe de consultation ayant pour mandat:

- d'identifier, d'évaluer et d'examiner les grands problèmes économiques, écologiques et sociaux recensés par le programme Agenda MED 21, de formuler à ce sujet des propositions appropriées à l'intention des réunions des Parties contractantes, d'évaluer le caractère effectif de la mise en œuvre des décisions prises par les Parties contractantes et de faciliter l'échange d'informations entre les institutions menant des activités relatives au développement durable en Méditerranée;
- de renforcer la coopération régionale et de rationaliser la capacité décisionnelle intergouvernementale dans le bassin méditerranéen pour l'intégration des questions d'environnement et de développement.

À leur réunion extraordinaire (Montpellier, 1er-4 juillet 1996), les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont adopté le mandat et la composition de la Commission. Aux termes du mandat, la Commission se compose de 36 membres siégeant sur un pied d'égalité, comprenant des représentants de haut niveau de chaque Partie contractante (21 membres), des représentants d'autorités locales, d'acteurs socio-économiques et d'organisations non gouvernementales actives dans les domaines de l'environnement et du développement durable (15 membres).

Lors de sa première réunion (Rabat, décembre 1996), la Commission a élu son premier Comité directeur; elle est convenue d'un programme qui reposait sur des activités à court et à moyen terme répondant à plusieurs des besoins prioritaires de la région méditerranéenne: gestion durable des régions côtières; gestion de la demande en eau; indicateurs pour le développement durable; tourisme; information, sensibilisation et participation; libre-échange et environnement; industrie et développement durable; et gestion du développement urbain et rural.

La méthode de travail de la Commission a consisté à constituer des groupes thématiques, avec des gestionnaires de tâches et des Centres supports, pour traiter chacun des thèmes retenus. Les fonds du PAM alloués à la CMDD sont considérés comme des crédits d'amorçage, puisque les gestionnaires de tâches et les Centres supports sont invités à rechercher le complément en ressources humaines et financières ainsi qu'en expertise qui est nécessaire pour mener à bien les activités des groupes thématiques.

La deuxième réunion de la Commission (Palma de Majorque, mai 1997) a principalement examiné les progrès accomplis et les problèmes rencontrés depuis la première réunion.

À leur troisième réunion (Sophia Antipolis, octobre 1997), les membres de la CMDD sont convenus de deux ensembles de recommandations et propositions d'action relatifs à la gestion des

demandes en eau et à la gestion durable des zones côtières, ainsi que d'un projet de règlement intérieur, pour les soumettre aux Parties contractantes qui les ont adoptés à leur Dixième réunion ordinaire (Tunis, novembre 1997).

À sa quatrième réunion (Monaco, octobre 1998), la Commission a examiné les progrès accomplis par les six groupes thématiques "à moyen terme" ainsi que les questions se rapportant au suivi des recommandations, à de nouveaux thèmes, à la méthode de travail et à la coopération avec les institutions des Nations Unies et autres partenaires. De plus, et conformément au règlement intérieur propre à la CMDD, un nouveau Comité directeur a été élu.

La cinquième réunion de la CMDD (Rome, juillet 1999) est convenue de deux ensembles de recommandations et propositions d'action relatifs aux thèmes "Indicateurs pour le développement durable", "Information, sensibilisation, éducation environnementale et participation"; les recommandations sur le thème "Tourisme et développement durable" ont été examinées et finalisées quelques semaines plus tard; puis ces trois ensembles ont été présentés à la Onzième réunion des Parties contractantes (Malte, octobre 1999) qui les a adoptés.

À la sixième réunion de la CMDD (Tunis, novembre 2000), les quinze nouveaux membres représentant les trois grands groupes ont pris leurs fonctions et participé à la réunion qui a examiné le "Bilan stratégique", avec ses recommandations et propositions d'action, ainsi qu'un projet de "Déclaration de Tunis"; cette même réunion comportait un important Segment de haut niveau avec la participation de plusieurs Ministres de l'environnement; elle a aussi été l'occasion d'un débat très animé sur le suivi des propositions de la CMDD, les nouveaux thèmes et la méthode de travail possibles, préparant le terrain à un réexamen de ces questions aux prochaines réunions de la CMDD et des Parties contractantes.

Lors de sa première réunion extraordinaire (Monaco, 12 novembre 2001), dont l'organisation avait été décidée en raison de la situation internationale et de la tenue de la Douzième réunion des Parties contractantes (Monaco, 14-17 novembre 2001), les membres de la CMDD ont examiné et mis au point quatre ensembles de conclusions et propositions relatifs aux thèmes "Industrie et développement durable", "Gestion des villes et développement durable", "Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen", et "Mise en œuvre et suivi des recommandations et propositions d'action de la CMDD"; ces propositions de recommandations ont été ensuite examinées et approuvées par la Douzième réunion des Parties contractantes.

La septième réunion de la CMDD (Antalya, mars 2002) a été reportée d'octobre 2001 à mars 2002 en raison de la situation internationale et de ses incidences au niveau régional; comme les questions thématiques des groupes de travail avaient été traitées par la réunion extraordinaire de la CMDD, la Commission, lors de cette septième réunion, a principalement centré ses travaux sur l'évaluation et les perspectives la concernant, et sur le processus de préparation des "Orientations-cadre pour une stratégie méditerranéenne de développement durable". La réunion est convenue d'une méthodologie pour les "Orientations", elle a décidé de créer une "task force" pour poursuivre la réflexion sur ses perspectives, et a opté pour quelques nouveaux thèmes (financement, agriculture, modes de consommation et déchets).

La huitième réunion de la CMDD (Cavtat, mai 2003) a axé avant tout ses délibérations sur l'examen et la révision des projets de rapports sur la "Vision" et les "Orientations" pour une SMDD, ainsi que sur l'évaluation et les perspectives de la Commission. Entre cette réunion et celle des Parties contractantes, un travail intensif a été entrepris pour examiner et finaliser les documents sur la "Vision" et les "Orientations-cadre". Un ensemble de recommandations relatives à la CMDD a été adopté par la Treizième réunion des Parties contractantes de novembre 2003 lors de laquelle les Parties ont pris note du contenu des deux documents et ont demandé des consultations complémentaire avant leur finalisation. Ces consultations ont eu lieu au cours du premier semestre 2004 avec les réunions de la CMDD et du Bureau des Parties contractantes.

La neuvième réunion de la CMDD (Gênes, juin 2004) a approuvé le texte final de la "Vision" et des "Orientations-cadre" pour une SMDD, avec quelques modifications apportées en réponse à une demande d'observations faite conformément à une décision de la Treizième réunion des Parties contractantes; il a également été débattu du processus préparatoire de la SMDD sous la supervision du nouveau Coordonnateur du PAM/PNUE. Un programme de travail à moyen terme a été examiné, en gardant à l'esprit qu'il serait révisé une fois que la SMDD aurait été finalisée et adoptée. Une nouvelle Partie contractante, l'Union de la Serbie-et-Monténégro, représentée par le Monténégro, a rejoint la CMDD, laquelle compte désormais 37 membres.

La dixième réunion de la CMDD qui s'est tenue à Athènes (Grèce, juin 2005) a été entièrement consacrée à l'examen et à l'approbation du texte de la Stratégie méditerranéenne de développement durable et de la Charte d'Athènes. Ces deux documents ont été finalement approuvés. La SMDD a d'abord été soumise à la réunion des points focaux du PAM en septembre, puis à la Quatorzième réunion des Parties contractantes qui l'a adoptée sur la base de la Déclaration de Portoroz, laquelle reposait elle-même sur les principaux messages et engagements politiques se dégageant de la SMDD.

### **III. Comité directeur de la CMDD**

Conformément au règlement intérieur de la Commission, un nouveau Comité directeur doit être élu au début de la onzième réunion de la CMDD. En principe, il devrait comprendre Chypre en tant que pays qui accueille et organise conjointement la réunion, ainsi que la Slovénie en tant que Président en exercice du Bureau des Parties contractantes, deux membres représentant les Parties contractantes et un membre pour chacun des trois grands groupes. Ceux-ci devront donc être désignés au cours de la réunion de Chypre.

La liste des membres actuels et passés des Comités directeurs figure à l'**annexe II** du présent rapport.

Il a été demandé aux membres de la CMDD d'informer le Secrétariat, avant la réunion de la Commission, de leur souhait éventuel d'entrer au Comité directeur.

La dernière réunion du Comité directeur de la CMDD s'est tenue le 16 mars 2006 dans les locaux de l'Unité MED à Athènes. Au cours de cette réunion, les membres ont conseillé le Secrétariat sur les activités menées au cours de la période intersessions, examiné la "vision" pour une stratégie d'information et de communication élaborée par l'INFO/RAC et approuvé l'ordre du jour de la 11<sup>e</sup> réunion de la CMDD.

Les conclusions de la réunion du Comité directeur sont reproduites à l'**annexe III**. Les membres de la CMDD recevront le rapport in extenso de la réunion du Comité directeur avant la 11<sup>e</sup> réunion de la Commission.

### **IV. MSSD: De l'élaboration à la mise en œuvre**

#### *Élaboration et adoption de la SMDD*

Lors de la dernière réunion de la CMDD (20–22 juin 2005, Athènes), la Stratégie méditerranéenne de développement durable a été finalisée et approuvée avec la Charte d'Athènes. La finalisation de la Stratégie a été le point culminant d'un travail de plusieurs années de la CMDD auquel ont pris part toutes les composantes du PAM, ainsi que le résultat d'un processus participatif associant la société civile et les autres parties prenantes.

La SMDD a été adoptée par les Parties contractantes à leur Quatorzième réunion (8–11 novembre 2005, Portoroz, Slovénie) sur la base de la Déclaration de Portoroz qui a notamment reconnu que la SMDD était, pour les pays méditerranéens, une occasion de réaliser des progrès substantiels dans la protection de l'environnement ainsi que dans les domaines économique, social et culturel.

Tout au long de l'élaboration de la Stratégie, l'accent a été mis sur la nécessité d'assurer une adhésion politique et de développer le sens de l'appropriation de la SMDD. La SMDD a été ensuite approuvée par le Sommet euro-méditerranéen tenu à Barcelone les 27 et 28 novembre 2005 à l'occasion du dixième anniversaire du Partenariat. Les dirigeants des 25 États membres de l'UE et de 10 pays méditerranéens ont pris l'engagement de mettre en œuvre la SMDD et de mettre celle-ci au service de l'application de l'Initiative de la Commission européenne intitulée "Horizon 2020", visant à dépolluer la Méditerranée d'ici à 2020.

#### *Mise en œuvre de la SMDD*

Maintenant qu'elle a été adoptée, le grand défi que pose la SMDD consiste à promouvoir la réalisation de ses objectifs par des initiatives prises aux niveaux régional, sous-régional et national, ce qui devrait nécessiter la mobilisation des autorités et partenaires concernés dans les pays et l'ensemble de la région de manière à accroître l'appropriation de la stratégie par les acteurs en jeu en tirant parti du forum qu'offre la Commission pour examiner et formuler des propositions sur les problématiques pertinentes.

Au niveau national, des mesures concrètes, projets, actions et partenariats relatifs aux objectifs et orientations de la SMDD devraient être identifiés et mis en œuvre dans le cadre des stratégies nationales de développement durable.

Le système du PAM, dans son ensemble, a un rôle déterminant à jouer dans la mise en œuvre du septième domaine d'action prioritaire de la SMDD ("promouvoir une gestion durable de la mer et du littoral"), lequel constitue la "*raison d'être*" du PAM et de la Convention de Barcelone. L'enjeu pour le PAM, toutes composantes confondues, est de promouvoir l'appropriation par les acteurs régionaux et nationaux, d'appuyer la mise en œuvre et d'assurer la synergie entre le PAM et les autres initiatives européennes et internationales.

S'agissant des autres domaines d'action prioritaires (eau, énergie, transports, tourisme, agriculture et développement rural, développement urbain), la mise en œuvre de la stratégie devra faire intervenir les acteurs et parties prenantes autres que ceux s'occupant de l'environnement.

Le défi consiste à sensibiliser fortement les acteurs essentiels sur chaque domaine thématique, qu'ils soient nationaux ou régionaux. Le CAR/PB étant un Observatoire méditerranéen pour l'environnement et le développement, et compte tenu de son rôle dans l'élaboration technique fructueuse de la SMDD sous la supervision globale de l'Unité de coordination, assurera un suivi technique des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie avec le concours des autres composantes du PAM et sous la supervision du Secrétariat.

## **V. Stratégies nationales de développement durable**

### *Situation actuelle dans la région*

Pour informer les parties et partenaires sur la situation actuelle des cadres de développement durable dans les pays, le Secrétariat a réalisé un "Examen/bilan régional des SNDD dans la région". Le rapport a été achevé en 2005 et a été distribué aux points focaux et partenaires du PAM/CMDD. Les tableaux présentés en annexe à l'« Examen/bilan régional » offrent une compilation des différents processus relatifs au développement durable dans les pays, en s'attachant aux SNDD (**annexe IV**).

En février 2006, les profils de pays sur lesquels se fondent l'Examen ont été actualisés, une perception plus précise de l'évolution de la situation pouvant contribuer à accroître la qualité de notre appui à la mise en œuvre de la SMDD.

La plupart des pays ont élaboré un cadre politique général en faveur du développement durable: 10 pays ont une SNDD (ou sont en voie d'en acquérir une) et huit pays ont élaboré des stratégies environnementales nationales ou des plans d'action nationaux pour l'environnement qui traitent de la plupart des questions liées au développement durable. Tous ces cadres stratégiques exigent des mécanismes de coordination et de consultation. Ils ont, le plus souvent, été établis avant la SMDD et son approbation par les Parties contractantes à Portoroz (novembre 2005).

Les observations suivantes se dégagent d'une analyse des résultats du bilan:

- Il existe, dans chaque pays, un bon nombre de processus politiques, initiatives et mécanismes qui se rapportent au développement durable (pas seulement comme cadres politiques généraux mais aussi au niveau des secteurs et programmes);
- Les priorités nationales dans les cadres politiques généraux se rapportant au développement durable varient le plus souvent d'un pays à l'autre, et diffèrent d'ordinaire des sept priorités de la SMDD.

Cette situation présente, pour la conception et la nature du PAM ainsi que pour la mise en œuvre du programme de travail de la CMDD, des implications opérationnelles qui nécessiteraient:

- de dresser l'inventaire de ce qui existe déjà afin d'éviter les doubles emplois et de ne pas gaspiller abusivement les ressources humaines et financières;
- de déterminer le point d'entrée approprié dans les processus politiques en cours; et
- de s'employer sans relâche à favoriser les liens et la cohérence entre SMDD et SNDD ou tout autre cadre lié au développement durable.

#### *Appui actuel du PAM à la formulation de SNDD dans certains pays*

Depuis 2005, le PAM appuie, au plan technique et financier, la formulation de SNDD grâce à une ligne budgétaire à la rubrique des activités CMDD/SMDD du Secrétariat.

Actuellement, les pays concernés sont les suivants: Égypte, Maroc, République arabe syrienne et Serbie-et-Monténégro. Les sources de financement sont l'Unité MED, l'Italie et Monaco.

Les critères de base ayant servi à sélectionner ces pays ont été: l'intérêt qu'ils ont manifesté, la demande qu'ils ont faite et l'absence chez eux d'une SNDD ou d'un cadre similaire relatif au développement durable.

Les quatre pays suivent des étapes similaires dans l'élaboration de leur SNDD:

- ils définissent un processus et établissent une feuille de route;
- ils constituent divers groupes d'experts et conseillers techniques;
- ils instaurent des mécanismes de consultation (par ex., conseil national du développement durable) et un comité directeur;
- ils dressent l'inventaire des questions de développement durable et formulent une "vision" et des "orientations-cadre";
- ils organisent une série d'ateliers nationaux pour examiner les progrès réalisés et le projet de SNDD.

#### *Quelques traits distinctifs des processus nationaux*

Au Monténégro, les travaux des experts sont coordonnés par le Ministère de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire, lequel y associe différents ministères et administrations locales. Une ONG nationale coordonne le processus de consultation (comportant

des ateliers nationaux et régionaux) auquel participent les acteurs concernés de la société civile, des ONG et le secteur privé. Le Monténégro conjugue avec succès travail d'experts et recherche du consensus, l'un alimentant l'autre. Par exemple, il a été attribué un degré de priorité à des problématiques définies par les travaux des experts, après un examen de leur cohérence et un vote des parties prenantes. Le Monténégro a pu obtenir un financement complémentaire auprès de l'Italie et du Programme de petites subventions du PNUD.

En Syrie, la coordination du processus est confiée à une ONG nationale sous la supervision de la Commission générale des affaires environnementales. Une enquête sur les points de vue des principaux acteurs a été menée à bien afin de déterminer les questions prioritaires. L'inventaire a été achevé. Le financement complémentaire provient du Programme de petites subventions/FEM

*Remarques:*

- Dans ces pays, la formulation de la SNDD se fonde sur la SMDD récemment approuvée, laquelle sert de cadre directeur;
- Le délai nécessaire à la formulation de la stratégie varie grandement selon les pays. Les pays en sont des phases différentes;
- Comme le concours financier est limité (5 000 à 25 000 euros), l'appui du MAP sert de fonds d'amorçage aux pays qui s'efforcent alors de trouver un complément de ressources;
- Le processus d'élaboration de la SNDD est en soi aussi important que le résultat qui en est escompté (document SNDD) car il offre l'occasion de susciter une prise de conscience, de rechercher un consensus, de développer des partenariats et de renforcer l'appropriation par diverses parties prenantes.

*Enjeux*

Les pays ont mentionné les problématiques et enjeux suivants:

- coordination avec d'autres initiatives et cycles/cadres de planification en cours;
- instauration de liens entre la SNDD et sa mise en œuvre avec des politiques et programmes sectoriels traditionnels;
- capacité restreinte de mener des processus multiacteurs;
- implication du monde de l'entreprise.

*Appui prévu du PAM à la formulation de SNDD*

Sur la base des mêmes critères que ceux cités plus haut, quatre pays ont été identifiés pour un appui du PAM à la formulation de leur SNDD: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Liban et Tunisie.

Dans un souci de cohérence et de partage des expériences entre pays, le document de projet signé avec l'Agence de coopération espagnole (Programme AZAHAR) suit le même modèle et les mêmes stades d'activités que les quatre autres pays (feuille de route, inventaire, etc.).

## **VI. Contributions des différents CAR à la mise en œuvre de la SMDD, en particulier dans le domaine d'action prioritaire 2.7**

Les contributions des différents CAR à la mise en œuvre <sup>1</sup> de la CMDD varient selon leur mandat et leurs attributions. La présente section consigne les activités en cours et celles qui sont proposées pour le domaine d'action prioritaire 2.7. Outre leur sphère spécifique d'expertise et de compétence, la plupart des CAR abordent des questions transversales. Par conséquent, deux aspects sont à prendre en compte: i) Appui à l'application des objectifs, orientations et actions de la SMDD; ii) traitement des questions transversales. Pour le premier aspect, il est fait référence entre parenthèses au point des encadrés "Objectifs, orientations et actions" des divers domaines d'action prioritaires concernés du document SMDD.

### **CAR/PAP**

#### *Suivi des "objectifs, orientations et actions" du domaine prioritaire 2.7*

Dans le domaine de l'action prioritaire 2.7 de la SMDD, le principal objectif relatif à la gestion intégrée et à l'aménagement des zones côtières est l'adoption d'un protocole sur la GIZC. Suite à la présentation d'un avant-projet de texte aux Parties contractantes à Portoroz, le CAR/PAP a créé un groupe de travail d'experts juridiques et techniques désignés par les gouvernements qui est chargé d'élaborer un projet de texte dudit protocole. Une première réunion du groupe de travail est prévue en avril 2006 ; elle sera suivie d'autres réunions en sorte que le texte final du protocole soit soumis aux Parties contractantes en 2007 (1).

Pour ce qui est de prévenir l'urbanisation continue et linéaire du littoral et en relation avec l'aménagement urbain, les lignes directrices pour la gestion des ressources en eau urbaines du littoral ont été menées à bien et traduites en français, et le cours de formation sur ce thème est en préparation. Cette activité contribue aussi à appliquer les orientations de la SMDD concernant l'amélioration de la gestion intégrée des ressources et de la demande en eau (2)

#### *Questions transversales*

Le CAR/PAP favorise et applique une approche intégrée. Il s'efforce aussi d'associer activement la société civile, les ONG et le secteur privé, ce qui est l'essence même de la GIZC. Les efforts seront poursuivis pour appuyer et améliorer la gouvernance aux niveaux national et local.

Les différentes activités relatives aux questions transversales comprennent l'éducation, la formation et le renforcement des capacités, la mobilisation de ressources publiques et privées; la promotion des instruments économiques, et la coopération internationale.

### **REMPEC**

#### *Suivi des "objectifs, orientations et actions" du domaine prioritaire 2.7*

Le REMPEC appuiera la mise en œuvre de la SMDD par l'application de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine par les navires. Au cours du présent

---

<sup>1</sup> Bien que fortement interdépendantes, les mises en œuvre de la SMDD, de la CMDD et des recommandations de Portoroz devraient être différenciées car elles impliquent différents niveaux d'intervention avec différentes implications opérationnelles en termes d'affectation de ressources, de responsabilités, de partenariat, de rapports et de suivi.

exercice biennal, le Centre s'emploiera à intégrer les objectifs convenus de la Stratégie régionale aux SNDD des divers États côtiers méditerranéens (1).

Conformément aux prescriptions de son mandat technique, le REMPEC encouragera l'adoption du Protocole "prévention et situations critiques" de 2002 puisque 15 États côtiers méditerranéens n'y sont toujours pas Parties. Le REMPEC encouragera aussi la ratification par les États côtiers méditerranéens des conventions maritimes internationales pertinentes énumérées en annexe à la Résolution I de la conférence de plénipotentiaires sur le Protocole "prévention et situations critiques" de 2002, dont l'application donnera effet à une demande de la SMDD (1).

#### *Questions transversales*

Le REMPEC organisera des activités et exercices de formation aux niveaux régional et national sur des questions relatives à la Stratégie, notamment sur la prévention de la pollution par les navires et dans le cadre d'un exercice à grande échelle de lutte contre les déversements accidentels. Un programme de formation très complet sur la prévention de la pollution par les navires (financé par l'OMI) est en cours de finalisation. Des activités de renforcement des capacités ont démarré en Serbie-et-Monténégro.

En matière d'information et communication, le REMPEC actualisera les parties voulues du Système d'information régional (RIS) et, en collaboration avec ses correspondants nationaux, améliorera le RIS afin de le rendre plus accessible aux utilisateurs au sein des Parties contractantes. Il rendra aussi directement disponibles à ces utilisateurs divers outils d'appui à la décision et bases de données. Il est aussi envisagé d'établir, en fonction des ressources financières et humaines disponibles, une section d'information sur le cadre juridique concernant la protection des zones marines vulnérables.

Outre le développement de liens plus étroits avec les administrations maritimes nationales des Parties contractantes, le Centre renforcera ses interactions avec les ONG ou associations relatives aux transport maritime d'hydrocarbures et autres substances nocives et potentiellement dangereuses ou à la lutte contre les déversements accidentels, tels que l'Oil Companies International Marine Forum (OCIMF), l'International Association of Independent Tanker Owners for Safe Transport, la Cleaner Seas and Free Competition (Intertanko), l'International Tanker Owners Pollution Federation (ITOPF), l'Association internationale de l'industrie pétrolière pour la sauvegarde de l'environnement (IPIECA) et, au niveau régional, le Groupe de l'industrie pétrolière méditerranéenne (MOIG). Des liens plus étroits seront aussi instaurés avec des organisations se consacrant à la réhabilitation de la flore et de la faune sauvages en cas de déversements accidentels et avec leurs partenaires dans les divers pays méditerranéens. Le REMPEC, en coopération avec les ONG et les associations œuvrant dans ce domaine, compte aussi explorer les possibilités d'une meilleure sensibilisation à l'importance de la prévention de la pollution par les navires. Les liens instaurés avec les Centres de plusieurs mers régionales renforcent l'appui du REMPEC à la mise en œuvre de la Stratégie régionale.

Le REMPEC est l'agence d'exécution du projet régional MEDA "Coopération EuroMed sur la sécurité maritime et la prévention de la pollution par les navires (SAFEMED)". Ce projet de la CE, confié par contrat à l'OMI pour le compte du REMPEC, vise à accroître les capacités, à renforcer les connaissances et la formation des administrations maritimes des pays bénéficiaires du projet, à savoir les pays méditerranéens associés au processus EuroMed. Le Centre développera plusieurs activités essentielles au profit des États côtiers méditerranéens qui ne sont pas des partenaires EuroMed en vue d'assurer une répartition équitable des résultats du projet dans l'ensemble de la région. Les objectifs de SAFEMED sont tout à fait compatibles avec la Stratégie régionale.

Des synergies avec d'autres composantes du PAM ont été identifiées dans le domaine de la gestion des eaux de ballast et de la protection des zones marines vulnérables (CAR/ASP). Le

REMPEC se concertera avec l'INFO/RAC et d'autres partenaires du PAM en vue d'adopter une stratégie de communication pour diffuser ses informations et ses lignes directrices techniques. Ces dernières concernent en particulier les nouvelles lignes directrices sur la prévention de la pollution due à la navigation de plaisance, que le REMPEC élaborera au cours de l'exercice biennal.

## **MED POL**

Au titre du domaine d'action prioritaire 2.7 intitulé "Promouvoir une gestion durable de la mer et du littoral et stopper d'urgence la dégradation des zones côtières" et de l'objectif visant à prévenir et réduire la pollution d'origine terrestre, tous les efforts seront centrés sur la préparation d'une base juridique, technique, institutionnelle et financière pour permettre aux pays de mettre pleinement en œuvre les plans d'action nationaux (PAN) visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre, approuvés par la dernière réunion des Parties contractantes en 2005.

Dans ce contexte, le MED POL a réalisé une analyse préliminaire des informations continues dans les PAN et en a établi une synthèse, pays par pays, comportant une description des questions et actions prioritaires d'ici à 2010 et 2025, de la participation du public proposée et un chiffrage des ressources financières nécessitées par les actions. Par ailleurs, le MED POL a préparé une analyse par secteur des actions prioritaires exposées dans les PAN.

À la suite de l'expérience très positive de l'élaboration des PAN, pour laquelle le processus participatif (association des autorités nationales et locales, du secteur privé et des ONG) a contribué directement à définir les priorités et à formuler les plans, des activités concrètes ont été et continueront à être exécutées pour maintenir l'élan, promouvoir et faciliter la participation de toutes les parties prenantes dans le processus à long terme de mise en œuvre des actions indiquées. À cet égard, deux grandes actions sont en cours: d'une part la mise en place d'une plate-forme (en coopération avec le MIO-ECSDE) et d'un mécanisme de centre d'échanges devant permettre de tenir en permanence les ONG informées des développements et de favoriser et aider leur pleine participation au processus décisionnel, et d'autre part l'inclusion des ONG dans le nouveau Partenariat stratégique FEM destiné à mettre en œuvre les PAN.

Il sera procédé à une analyse du contenu des PAN et à l'identification des priorités nationales et éventuellement transfrontières, des priorités de réduction de la pollution industrielle et municipale, y compris les déficiences politiques et législatives. L'analyse comportera aussi un examen des politiques existantes de transfert de technologies et des nécessités d'obtenir une meilleure intégration de toutes les parties prenantes au processus de mise en œuvre des PAN. Réalisée en coopération avec d'autres CAR et partenaires concernés, l'exercice est destiné à fournir les connaissances de base pour la préparation d'un programme d'assistance (portant sur les aspects techniques, juridiques institutionnels et politiques) et pour la mise en place d'un mécanisme de transfert de technologies se rapportant avant tout à l'application des MTDE et MPE. Il permettra de recenser les principaux domaines appelant un renforcement des capacités et de formuler un programme de renforcement des capacités par pays qui devrait être appliqué dans le cadre du nouveau Projet FEM.

De même que l'a fait l'ancien Projet FEM pour la phase préparatoire des PAN, la nouvelle initiative FEM est appelée à jouer un rôle substantiel pour faciliter leur mise en œuvre concrète. Elle prévoit une série de programmes de renforcement des capacités qui devraient aider les pays éligibles au PAM dans ce processus, parallèlement aux initiatives similaires entreprises par le MED POL dans tous les pays de la région. Les travaux vont se poursuivre sur le renforcement des systèmes d'inspection existants en matière de lutte antipollution en coopération avec l'OMS/MED POL ainsi que pour la préparation d'un certain nombre de documents techniques sur les stations d'épuration de seaux usées municipales et l'utilisation des eaux récupérées.

Des efforts tout particuliers seront faits pour assurer la viabilité financière de la mise en œuvre des PAN dans les pays. Avec le concours du FEM et en coopération avec le GPA/PNUÉ, il sera établi un inventaire de toutes les pratiques de financement nationales et régionales existant dans la région concernant l'eau et la pollution due à des activités menées à terre, en s'attachant au secteur privé, ce qui comportera la formulation d'un plan d'action/mécanisme financier viable en appui à la mise en œuvre à long terme du PAS MED et des PAN. De plus, bien que les pays méditerranéens soient convenus à l'origine des réductions de la pollution qu'ils devraient tous pareillement obtenir (en termes d'échéanciers et de quantités), une analyse de la faisabilité et des implications de l'approche différenciée de la réduction de la pollution sera réalisée pour faire en sorte que les réductions proposées par le PAS et les PAN soient possibles et effectivement applicables, et pour veiller, à cet égard, à l'équité entre les pays. L'éventuelle application de l'approche différenciée changerait notablement les termes du processus de réduction de la pollution dans le cadre de la mise en œuvre des PAN.

Parallèlement, des contacts étroits ont été maintenus avec la CE au cours du processus de formulation et de lancement de l'initiative "Horizon 2020" de dépollution de la Méditerranée. Compte tenu des objectifs très similaires de l'initiative de la CE et des PAN, et eu égard aussi à la grande quantité de données et d'informations recueillies au cours des premières années de mise en œuvre du PAS ainsi que de l'approbation officielle de ceux-ci par les Parties contractantes, tout devrait être fait pour créer une synergie efficace entre les deux programmes et pour renforcer la perspective d'entrer dans une phase concrète de réduction de la pollution.

## **Plan Bleu**

Pour 2006, le Plan Bleu a été chargé d'amorcer la documentation de 34 indicateurs prioritaires et d'entreprendre des activités de suivi concernant les thèmes de l'"Eau" et de l'"Énergie et changement climatique". L'évaluation des progrès accomplis dans d'autres domaines thématiques s'engagera dans les années suivantes en vue d'obtenir, en 2010-2011, un premier rapport d'avancement qui servira de contribution au Troisième Sommet mondial sur le développement durable.

### *Indicateurs de développement durable*

Un atelier régional a été organisé en mai 2005 avec l'AEE et le CAR/TDE sur les indicateurs pour les stratégies et politiques de développement durable. 58 participants provenant de 19 pays méditerranéens et d'institutions internationales et régionales y ont pris part.

L'atelier a procédé à une évaluation de la mise en œuvre des recommandations adoptées en 1999, à un débat sur les indicateurs, et il a formulé des propositions pour le suivi de la SMDD. 34 indicateurs ont été identifiés et proposés à la CMDD pour le suivi de la Stratégie.

Cette activité a été suivie de l'établissement de "fiches" pour chacun des indicateurs convenus. Ces fiches donnent la justification du choix de l'indicateur, précisent les définitions et les sources d'information disponibles. Le Plan Bleu aura recours aux différentes bases de données pour rassembler les informations les plus récentes et les mettre à disposition de la réunion de la CMDD de 2007. Grâce aux indicateurs, il sera possible de montrer comment la Méditerranée a évolué entre 1990 et 2005 et d'estimer dans quelle mesure elle se rapproche des objectifs assignés par la Stratégie.

Cependant, certains indicateurs ne sont pas disponibles au plan international. Aussi importe-t-il que les États riverains s'emploient à recueillir des informations, et cela sur une base volontaire.

### *Suivi des progrès accomplis dans les domaines prioritaires de la SMDD*

Le suivi des activités dans chacun des thèmes prioritaires de la Stratégie offre l'occasion d'associer des réseaux et institutions qualifiés au niveau régional ainsi que des experts, autorités et acteurs directement concernés dans les pays volontaires, ce qui est indispensable pour assurer une large appropriation de la stratégie et pour impulser la mise en œuvre des politiques que préconise la Stratégie dans les domaines d'action prioritaires.

### *Eau*

Maintenant que la SMDD a été adoptée par les Parties contractantes avec les objectifs de stabiliser et gérer la demande en eau en tenant compte des questions environnementales, les activités de suivi consistent avant tout à mesurer les progrès réalisés au cours de ces dernières années dans les secteurs importants (eau rurale, industrielle et urbaine) ainsi que dans les politiques nationales et de coopération. Une réunion d'experts s'est tenue les 15 et 16 septembre 2005 pour aider le Plan Bleu à préciser les objectifs, la teneur, l'organisation et le programme des travaux pour 2006-2007.

Lors de la phase préparatoire, le PB a été épaulé par quatre pays volontaires (Turquie, France, Tunisie, Maroc) et a noué des contacts avec les principaux réseaux d'experts qualifiés en Méditerranée (le Secrétariat du Partenariat mondial de l'eau - GWP/MED, l'Institut méditerranéen de l'eau/IME, le CIHEAM). D'autres réseaux qualifiés de même que d'autres Centres d'activités régionales du PAM seront associés.

Les partenaires ont proposé d'organiser un atelier en 2007 pour évaluer les progrès dans les domaines suivants: eau pour les écosystèmes, eau rurale, eau industrielle et eau domestique. Les résultats de l'atelier seront présentés et mis en débat au cours de la réunion de la CMDD de 2007.

### *Énergie*

Les principaux objectifs sont d'élaborer des politiques d'efficacité énergétique (utilisation rationnelle de l'énergie) et d'augmenter la part des énergies renouvelables. Le rapport sur l'environnement et le développement a souligné l'importance d'un tel scénario alternatif du point de vue économique et environnemental. C'est la condition fondamentale d'une maîtrise des émissions de gaz à effet de serre.

Pour préparer l'activité, des contacts ont été instaurés en 2005 avec les principaux réseaux compétents de la région, à savoir l'OME, MEDENER, le projet régional MEDREP et l'Université méditerranéenne d'été. Le réseau FEMISE a également été mis à contribution, compte tenu des enjeux économiques et de la nécessité d'analyser les instruments du marché qui pourraient accélérer la transition vers les objectifs assignés par la SMDD. Le CAR/PP a en outre été associé.

Un atelier est prévu en 2007 dans le but d'examiner les résultats.

Comme dans le cas de l'exercice sur la demande en eau, la réunion de la CMDD en 2007 sera invitée à examiner les résultats et à formuler des propositions, s'il y a lieu, pour accélérer la mise en œuvre des politiques dans les pays et développer la coopération au niveau régional.

## **CAR/PP**

### *Suivi des objectifs, orientations et actions pertinents des domaines d'action prioritaires*

Dans le domaine d'action prioritaire 2.7, le CAR/PP est avant tout concerné par la promotion de procédés de production, produits et services éco-compatibles en relation avec le segment sur la prévention et la réduction des pollutions d'origine terrestre (3). Les activités présentes et futures portent sur la gestion des connaissances, l'information et le renforcement des capacités telles que:

- préparer des études sur les possibilités de prévention de la pollution dans des secteurs industriels (secteur du ciment, opérations auxiliaires du secteur de la chimie, secteur de la céramique);
- diffuser les informations sur des expériences concluantes intégrant la gestion écologiquement rationnelle des procédés industriels dans le management des entreprises;
- promouvoir le transfert des connaissances et des technologies, principalement à travers des activités de formation et la mise à jour de bases de données sur les experts et les techniques;
- évaluer la situation et les tendances du secteur industriel au regard du développement durable.

Si le public visé en premier est celui des industriels, le CAR/PP communique également des informations et une formation techniques pour aider les pays à promouvoir des technologies éco-compatibles dans leurs secteurs industriels.

Il convient de noter que la contribution du CAR/PP à la mise en œuvre de la SMDD va au-delà du domaine prioritaire 2.7. De fait, dans le mandat du CAR/PP, "promouvoir la production plus propre en tant que mécanisme permettant de découpler le développement industriel et l'appauvrissement de l'environnement ainsi que d'encourager les modes de production durables dans le secteur économique de la région" exige une contribution substantielle à d'autres priorités de la SMDD telles que l'énergie, la gestion de la demande en eau, le tourisme, l'agriculture, le développement urbain. A ce titre, le CAR/PP participe aux groupes de travail correspondants pilotés par le Plan Bleu.

#### *Questions transversales*

Toutes les activités du CAR/PP visent à développer des liens plus étroits avec les institutions et ONG régionales et nationales, y compris des acteurs spécifiques comme les universitaires.

### **CAR/ASP**

#### *Suivi des objectifs, orientations et actions pertinents du domaine d'action prioritaire 2.7*

Conformément à son mandat, le CAR/ASP est tout particulièrement concerné par les objectifs, orientations et actions de la SMDD relatifs à la protection de la biodiversité marine et côtière et des ressources marines. Les activités présentes et futures comprennent la gestion des connaissances, l'information et le renforcement des capacités telles que:

- Appuyer les pays dans le lancement du programme PAS BIO;
- Mettre en œuvre le programme PAS BIO au titre de la Composante régionale du Partenariat stratégique FEM pour le grand écosystème marin de la Méditerranée (1);
- Aider les pays méditerranéens à élaborer et gérer leurs mécanismes de centres d'échange nationaux sur la diversité biologique; mettre en place un mécanisme de centre d'échange méditerranéen sur la diversité biologique, en étroite coopération avec l'AEE et en coordination avec les centres d'échange nationaux et la Convention sur la diversité biologique (3);
- Entreprendre des campagnes d'inventaire et de cartographie des herbiers marins et des formations végétales marines qui pourraient être considérées comme "monuments naturels"; promouvoir de nouvelles aires protégées marines pour les cétacés en recourant aux critères de création des ASP définis par ACCOBAM; aider les pays à établir leurs plans d'action nationaux pour la conservation des espèces menacées; encourager les pays à

mettre en place des réseaux de surveillance des formations végétales et adopter des mesures de conservation sur la base de critères objectifs (4);

- Aider les pays de la Méditerranée orientale à proposer des aires protégées marines et côtières pour inscription sur la liste des ASPIM (5);
- Aider les pays méditerranéens à améliorer leurs capacités dans le domaine de la conservation et de la gestion des sites d'intérêt naturel et des espèces menacées (9);
- Organiser, en étroite collaboration avec les Conventions de Berne et de Bonn, avec l'INFO/RAC et l'IFAW, une conférence sur le phoque moine en vue de relancer la mise en œuvre du plan d'action; exécuter des actions de conservation pour les cétacés en étroite coopération avec ACCOBAMS; collaborer avec l'UICN sur la finalisation et l'essai d'une procédure d'évaluation des sites inscrits sur la liste des ASPIM; collaborer avec la CGPM/FAO sur les questions relatives aux interactions entre la pêche et les espèces marines menacées en Méditerranée (10).

#### *Questions transversales*

À propos de ces questions, le CAR/ASP poursuivra les activités suivantes:

- instaurer des partenariats avec les institutions et ONG internationales et nationales qualifiées et, en particulier, avec BirdLife et MedWet, pour la conservation des espèces d'oiseaux côtiers et marins;
- coopérer avec le REMPEC pour évaluer les ASPIM susceptibles d'être proposées pour désignation comme zones marines protégées vulnérables (ZMPV) par l'OMI.
- collaborer avec le CAR/PAP à l'exécution de projets PAC (comme en Slovénie, à Chypre et en Espagne);
- finaliser une stratégie méditerranéenne sur la surveillance et la gestion des salissures, eaux de ballast et sédiments en étroite concertation avec le REMPEC et les partenariats Globallast du FEM/PNUD/OMI;
- collaborer avec l'INFO/RAC à des activités d'information et communication; collaborer avec la Fondation de la Compagnie Total (secteur privé) à l'exécution d'un projet de cartographie et surveillance des herbiers à posidonies dans quatre pays méditerranéens.

Instaurer un programme de travail pour le développement d'aires protégées, dans le but d'aider les pays de la région à mettre en place avant 2012 un réseau représentatif d'aires protégées marines, conformément aux recommandations du PAS BIO et en étroite coopération avec le WWF.

Collaborer avec diverses universités et instituts de recherche nationaux méditerranéens (université d'Alicante, université de Catane, Istituto centrale per la ricerca scientifica e tecnologica applicata al mare (ICRAM), Institut National des sciences et technologies de la mer (INSTM), Marine Biology Research Centre (MBRC), National Center for Marine Research (NCMR).

#### **INFO/RAC**

Suite à l'adoption de la SMDD par les Parties contractantes, le Secrétariat va entreprendre un exercice de promotion de la Stratégie aux niveaux international, régional et local dans le cadre d'une stratégie d'information et de communication (IC). L'objectif global de l'exercice est de mieux expliciter la SMDD, de la diffuser plus largement et d'accroître l'appui des responsables politiques et de l'opinion à sa mise en œuvre effective. Cet enjeu est confié à l'INFO/RAC.

La promotion de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) exige l'engagement soutenu des dirigeants politiques, du secteur privé et du monde de l'entreprise, ainsi que des ONG et du grand public. Dans le même temps, des activités d'information et de communication destinées à un public élargi sont nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par la SMDD. L'un des enjeux, pour l'INFO/RAC, consiste, en 2006-2007, à forger une "vision"

innovante pour promouvoir la stratégie et ses objectifs, renforcer diverses capacités de communication, associer les acteurs essentiels et mobiliser ainsi des ressources en vue d'assurer à la SMDD visibilité et retentissements élevés.

Au cours de leur Quatorzième réunion en Slovaquie, les Parties contractantes ont approuvé une recommandation confiant à l'INFO/RAC l'élaboration d'une stratégie spécifique d'information et de communication à soumettre aux Parties en novembre 2007. Un plan stratégique d'information et de communication, avec une "Vision stratégique IC pour la SMDD", sera soumis, pour examen, à la 11<sup>e</sup> réunion de la CMDD à Chypre. Une fois qu'aura été approuvée la "Vision stratégique", un processus de concertation élargi aura lieu entre toutes les parties prenantes (institutions, entreprises, ONG, journalistes et personnalités influentes) grâce à un forum en ligne sur l'IC, au magazine en ligne Campus Ecomedia et plusieurs réunions/forums IC sur la SMDD. Un projet de document sur la stratégie IC pour la SMDD sera élaboré en 2007.

### **100 sites historiques**

Le Programme des 100 sites historiques de Méditerranée apporte son concours à la mise en œuvre de la SMDD aux niveaux régional et national. Ce Programme traverse une phase de transformation puisque son champ d'activité ne se limite plus aux sites historiques de la liste mais englobe l'environnement culturel des pays méditerranéens.

En ce qui concerne la SMDD, le Centre fournit un appui aux sept domaines d'action prioritaires, en particulier le domaine 2.7 "Promouvoir la gestion durable de la mer et du littoral et stopper d'urgence la dégradation des zones côtières".

Les activités du programme visent à définir les aspects techniques et la dimension culturelle de thèmes environnementaux, à savoir par exemple:

- Les méthodes de gestion des déchets dans des centres historiques particulièrement vulnérables;
- La protection matérielle et juridique des alentours de monuments et sites archéologiques;
- La protection, la restauration et la mise en valeur du patrimoine urbain à des fins touristiques;
- La formation d'opérateurs (entreprises touristiques, collectivités locales) en protection du patrimoine;
- L'intégration socio-économique de la population locale au programme de protection;
- La protection et la mise en valeur de l'identité et des paysages culturels.

Le Programme des 100 sites historiques opère en étroite collaboration avec d'autres acteurs du développement durable dans la région. Par exemple, à l'occasion de l'évaluation du Patrimoine Euro Med I, portant sur l'ensemble des pays méditerranéens, le Programme contribue à un réseau constitué de 200 services administratifs et techniques, institutions scientifiques, autorités locales, sociétés civiles et ONG. Par ailleurs, le Programme fait partie du Réseau Euro Mena qui comprend des experts et spécialistes provenant, par exemple, de l'UNESCO, de l'ICOMOS, de l'UICN, du Conseil de l'Europe, de la Commission européenne et des partenariats intervilles entre Marseille et d'autres cités du Bassin méditerranéen.

Sur le terrain, le Programme collabore avec le CAR/PAP sur les PAC, par exemple pour l'île de Rhodes (Grèce), le littoral de Sfax (Tunisie), Fuka Matrouh (Égypte) et l'Algérois (Algérie).

À la demande de la Banque mondiale, le Programme participe à la formation d'élus locaux et départementaux des pays du Maghreb et du Mashreq. Des séminaires de formation ont été organisés à Marrakech, Alger, Damas, Amman et Alexandrie sur la stratégie de développement des villes, les principaux risques naturels, la gestion des déchets et les espaces publics. En partenariat avec la Banque mondiale, le Programme a entrepris des études sur l'environnement

culturel et les ressources économiques que les villes peuvent générer grâce à leurs atouts et patrimoines culturels. Actuellement, les activités s'étendent au tourisme pour porter sur l'élaboration d'une stratégie, l'établissement et le renforcement des services touristiques et la proposition de circuits/itinéraires touristiques en étroite collaboration avec les autorités locales et nationales (par exemple, dans les villes de Tartous, Shahba, Dera en Syrie).

## **VII. Programme de travail de la CMDD**

Le programme de travail de la CMDD a été approuvé par les membres de la Commission à leur dernière réunion à Athènes en juin 2005, puis adopté par les Parties contractantes au cours de leur Quatorzième réunion de Portoroz (Slovénie) en novembre 2005. Il est destiné à aborder les objectifs et les propositions se rapportant aux sept domaines d'action prioritaires recensés dans la CMDD, avec la participation active de toutes les composantes du PAM. Le programme de travail de la CMDD est reproduit à l'**annexe V**.

### *Suivi de la mise en œuvre de la SMDD*

Les progrès obtenus dans la réalisation des objectifs de développement durable seront suivis par un contrôle continu de l'application de la SMDD. Ce suivi permettra:

- d'évaluer comment évolue la région par rapport aux objectifs de la SMDD;
- de repérer les obstacles à l'évolution des politiques et à l'application de la Stratégie;
- d'identifier les outils et les effets multiplicateurs qui facilitent les avancées ou qui pourraient accélérer la mise en œuvre des politiques;
- de formuler des propositions pour activer la mise en œuvre des politiques dans l'ensemble de la Méditerranée et dans les pays.

Cela implique qu'il faille, d'une part, documenter sur une base régulière les 34 indicateurs de suivi prioritaires et, d'autre part, approfondir méthodiquement l'analyse d'indicateurs complémentaires, de bonnes pratiques, des obstacles et des outils politiques pour les sept domaines prioritaires (eau, énergie/climat, tourisme, agriculture et développement rural, développement urbain, transports, gestion de la mer et du littoral).

Le suivi offre une occasion de partager l'expérience acquise sur une base régionale. À cette fin, il est envisagé d'organiser des ateliers régionaux sur les sept domaines d'action prioritaires. Les résultats de ces ateliers seraient soumis à la CMDD pour susciter un débat sur les domaines prioritaires et apporter des idées pour accélérer la mise en œuvre des politiques dans les pays et au niveau régional.

L'association à ces activités d'autres institutions et réseaux régionaux qualifiés permettra de promouvoir les préoccupations et propositions de la CMDD à des réunions autres que celles des Parties contractantes à la Convention de Barcelone.

À la réunion de Portoroz, les Parties contractantes ont demandé au Secrétariat (CAR/PB) d'entreprendre un suivi sous la direction du Secrétariat et avec le concours des autres composantes et partenaires du PAM. Les Parties contractantes ont aussi demandé qu'en 2006-2007 soient amorcés les travaux sur la documentation des 34 indicateurs prioritaires de la SMDD. Le processus de sélection des indicateurs marins et côtiers ainsi que de ceux relatifs aux thèmes de l'eau et de l'énergie/climat interviendra en 2006, et sur les thèmes du tourisme et du développement rural en 2007. Le suivi des progrès concernant les autres thèmes de la SMDD sera effectué les années suivantes de manière à établir un premier rapport d'avancement détaillé en 2010-2011.

### *Activités sur les indicateurs*

À partir de mars 2006, les pays seront invités à désigner des experts chargés des activités sur les indicateurs. Le CAR/PB préparera des fichiers détaillés pour chaque indicateur et compilera les données disponibles. Le choix d'indicateurs pour les stratégies nationales de développement durable sera examiné lors de missions d'appui qui sont prévues en 2006/2007.

Des indicateurs thématiques complémentaires seront sélectionnés et documentés pour chaque thème prioritaire. A cet égard, un ensemble d'indicateurs de base côtiers et marins doivent être identifiés. Cette activité sera réalisée par toutes les composantes du PAM sous la direction du Secrétariat et avec l'appui méthodologique du CAR/PB.

### *Activités thématiques*

Des réunions d'experts ont déjà été organisées par le CAR/PB sur les thèmes de l'eau et de l'énergie en vue de lancer les activités dans les prochains mois. Des réunions sont prévues à bref délai sur les thèmes du tourisme et du développement rural. S'agissant du tourisme, le principal objectif consistera à évaluer la mise en œuvre des recommandations adoptées en 1999. En outre, il serait opportun d'envisager la mise en place d'un mécanisme adéquat de coopération régionale dans ce domaine, ce qui justifierait un examen approfondi au sein de la CMDD.

À ce jour, les principaux partenaires régionaux associés à ces activités sont les suivants:

- IME, GWP-Med, CIHEAM, MIO-ECSDE et Medwet pour le thème de l'eau;
- OME, MEDENER, programme MEDREP, CAR/PAP et UMET pour le thème de l'énergie;
- Le CIHEAM et *Silva Mediterranea* pour thème du développement rural.

Le CAR/PB prévoit de tenir des ateliers régionaux sur l'énergie et l'eau en janvier et mars 2007, respectivement, et sur le tourisme et le développement rural au début 2008. Les partenaires et experts ayant contribué aux activités seraient invités à prendre part à ces ateliers avec d'autres acteurs (autorités locales et donateurs) et les CAR du PAM. Les pays/villes susceptibles d'accueillir les ateliers de 2007 restent à déterminer

### *Groupes de travail/experts*

A la 10<sup>e</sup> réunion de la CMDD tenue à Athènes en juin 2005, les participants ont envisagé la constitution de groupes de travail, sur une base "ad hoc", pour les activités thématiques. Les membres de la CMDD ont déjà été invités à informer le Secrétariat des questions thématiques auxquelles ils souhaiteraient être associés une fois prise la décision de mettre en place les groupes correspondants. Sur la base des réponses reçues, un état recensant les thèmes privilégiés par les membres a été établi et est reproduit à l'**annexe VI**.

Il convient de noter que la moitié des pays ont exprimé le souhait de participer à l'étude d'au moins une question thématique. Les autres membres (ONG, réseaux, autorités locales) ont aussi fait part de ce souhait. Certains pays se sont préoccupés du fait que la constitution de nouveaux groupes ne devrait pas faire double emploi avec les groupes que les Parties contractantes avaient demandé de mettre sur pied.

La constitution de groupes de travail avait pour but, à l'origine, d'harmoniser les visions, de définir des orientations pour l'action et de préparer la Stratégie. Maintenant que la stratégie a été approuvée, les enjeux sont différents. Puisqu'on est passé de la formulation à la mise en œuvre de la SMDD, le rôle et la composition des groupes de travail pourraient appeler un réexamen. À cet égard, la dernière réunion du Comité directeur a conclu que les questions thématiques devraient être traitées par des groupes d'experts qui seraient également ouverts à toutes les catégories composant la CMDD.

La CMDD devrait conserver son rôle de forum régional pour débattre et formuler des propositions. Entre les réunions de la Commission, les membres peuvent jouer un rôle important en mobilisant et impliquant les diverses autorités concernées, en identifiant les experts/responsables à associer aux thèmes, en appuyant l'exécution des tâches confiées au Secrétariat (Unité MED et CAR) et en informant et favorisant les débats sur les résultats des activités réalisées.

### **Nouveaux membres de la CMDD**

Les membres de la CMDD représentant la société civile (membres non Parties contractantes) sont renouvelés tous les deux ans. Un questionnaire a été adressé à tous les partenaires du PAM et aux personnes susceptibles de souhaiter siéger au sein de la Commission. La liste qui suit est celle des membres et des membres suppléants de la CMDD représentant la société civile, telle qu'elle a été approuvée par les Parties contractantes à Portoroz:

#### Membres de la CMDD représentant la société civile:

- a) Autorités locales: Réseau MedCités, Région de Sicile (Italie) et Association Italienne des Agendas 21 locaux (Italie);
- b) Acteurs socio-économiques: UMCE–Union des Confédérations d'entreprises méditerranéennes, Chambre de commerce du canton de Herzégovina-Neretva;
- c) ONG/OIG: Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM), Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et de l'Europe (CEDARE), Environnement, Développement et Action au Maghreb (ENDA/Maghreb), Amis de la Terre – Europe/Méditerranée (FoE/MedNet), GREENPEACE, Ligue pour l'environnement (LEGAMBIENTE), Programme d'assistance technique pour l'environnement de la Méditerranée (METAP), Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable (MIO-ECSDE), Centre environnemental régional pour l'Europe centrale et orientale (REC), Sustainable Business Associates (SBA)

Membres suppléants: Association Internationale Forêts Méditerranéennes (AIFM), Association pour la Protection de la Nature et de l'Environnement de Kairouan (APNEK), École euro-arabe de gestion (EAMS), Association hellénique pour la protection du milieu marin (HELMEPA), International Marine Centre (IMC), Institut Méditerranée de l'eau (IME), International Ocean Institute (IOI), Mouvement Ecologique Algérien (MEA), Recherche et conservation de îles et des écosystèmes côtiers (MEDMARAVIS), Observatoire méditerranéen de l'énergie (OME), Tour de Valat, Sustainability Challenge Foundation (SCF), Union of Northern Associations for Development, Environment, Patrimony (UNADEP) et Université de l'Egée (UoA)..

### **VIII. Initiative "HORIZON 2020"**

Comme il a été mentionné plus haut, la SMDD a été approuvée par le Sommet euro-méditerranéen de Barcelone en novembre 2005. À ce sommet tenu à l'occasion du dixième anniversaire du processus euro-méditerranéen, les partenaires se sont engagés à "approuver un calendrier réaliste de dépollution de la mer Méditerranée d'ici à 2020, tout en fournissant des ressources financières appropriées et un appui technique pour son application, en recourant à la Stratégie méditerranéenne de développement durable et en explorant d'éventuels domaines de coopération avec le PNUE à cet égard".

A la suite de cette déclaration, la Commission européenne a organisé une réunion technique et ministérielle le 19 décembre 2005 afin d'appuyer le lancement de l'initiative de dépollution de la Méditerranée intitulée "Horizon 2020". Puis la Commission européenne a publié un avant-projet de feuille de route d'"Horizon 2020", qui a été distribué pour consultation avec les divers acteurs et partenaires avant de le publier comme proposition dans le cadre d'une communication de la

Commission en juillet 2006. Le Secrétariat du PAM a soumis à la CE des observations d'ordre général et des propositions concrètes sur l'initiative en réponse au processus de consultation.

Lors de la réunion technique et ministérielle, le Secrétariat du PAM a souligné l'importance de synergies avec les programmes existant dans la région méditerranéenne et insisté sur le fait que l'évaluation et la maîtrise de la pollution d'origine tellurique constituaient une activité essentielle du PAM depuis de nombreuses années. Plusieurs recommandations sur les moyens d'améliorer la synergie entre le PAM et la CE à propos d'"Horizon 2020" ont été également avancées.

Eu égard au processus de consultation lancé par la CE à propos de l'initiative "Horizon 2020" et à la relation directe existant entre la mise en œuvre de cette initiative et celle de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD), telle que confirmée par le Sommet euro-méditerranéen, et compte tenu aussi de ce que la réunion de la CMDD à Chypre se tient à la veille de la publication par la CE, à l'été 2006, de sa communication sur une stratégie environnementale pour la Méditerranée, le Secrétariat du PAM estime opportun d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la réunion de la CMDD à Chypre.

Il y a lieu de noter que lors de sa réunion à Lubljana (Slovénie) en avril dernier, le Bureau des Parties contractantes a demandé au Secrétariat d'écrire à la Commission européenne pour lui faire valoir que, en tant que Partie contractante, elle devrait dûment prendre en compte les propositions faites par le PAM au cours de la réunion ministérielle de haut niveau de Barcelone en novembre 2005 en vue d'une meilleure synergie entre le PAM et la CE et de la mise en œuvre de l'initiative "Horizon 2020". En outre, le Président du Bureau a été invité à rencontrer le Commissaire pour l'environnement de la CE afin de discuter de la pleine participation du PAM à la mise en œuvre de l'initiative "Horizon 2020".

Le document "Horizon 202" est accessible sur le site  
[http://europa.eu.int/comm/environment/enlarg/med/horizon\\_2020\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/environment/enlarg/med/horizon_2020_en.htm)

## **IX. Questions diverses**

### **Étude sur la zone EuroMed de libre échange**

L'ordre du jour de la réunion de la CMDD comporte un débat sur l'initiative visant à créer une zone de libre-échange entre l'UE et les pays de la rive Sud de la Méditerranée en raison de son importance pour l'avenir de la région.

L'étude d'impact de durabilité (SIA) de la zone euro-méditerranéenne de libre-échange (EMFTA) vise à engager les membres de la société civile dans l'UE et chez ses pays partenaires méditerranéens à évaluer les impacts potentiels de la zone prévue de libre-échange sur le développement durable de la région. De même qu'ils fournissent des renseignements sur les négociations commerciales en cours, les résultats de l'étude SIA devraient influencer notablement sur la conception de l'assistance technique de l'UE et des programmes d'appui s'y rapportant dans les domaines des échanges et du développement durable.

Les éventuels impacts sur l'environnement de la zone de libre-échange ont été étudiés par la CMDD en 2000-2001. Les résultats ont été publiés dans la Série des rapports techniques du PAM. De plus, la phase 2 de l'étude indépendante concernant l'impact de durabilité de la zone euro-méditerranéenne de libre-échange commandée par la Commission européenne est sur le point de s'achever. Le rapport de la phase 2 établi par le consortium SAI-EMOTTA, animé par l'Institute for Development Policy and Management de l'Université de Manchester, est désormais disponible pour consultation.

L'étude donne des indications sur les impacts potentiels de la zone de libre-échange proposée en l'absence de mesures d'atténuation ou de mesures d'accompagnement. Le rapport SIA et son résumé à l'intention des décideurs comprend aussi des recommandations de mesures politiques visant à atténuer les éventuels impacts négatifs et à renforcer les impacts positifs.

Le résumé de deux pages est reproduit à l'**annexe VII**. Le résumé in extenso est disponible séparément en anglais, arabe et français. Le rapport complet de la phase 2 de l'étude SIA peut être téléchargé sur: <http://www.sia-trade.org>

### **Éducation en vue du développement durable (EDD)**

Les prémices de l'éducation en vue du développement durable (EDD) remontent à la première Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain (1972). Depuis lors, l'EDD est demeurée une préoccupation essentielle des Nations Unies et d'autres acteurs. Au plan régional, elle s'est traduite par une initiative de type II du Sommet de Johannesburg visant à promouvoir l'EDD dans la région méditerranéenne, intitulée "Initiative méditerranéenne pour l'éducation à l'environnement" (MedIES). Plus récemment, en 2003, lors de la Conférence de la CEE/ONU "Un environnement pour l'Europe", tenue à Kiev, les Ministres de l'éducation et de l'environnement ont déclaré que l'éducation était un outil fondamental pour la protection de l'environnement et le développement durable et qu'elle jouait un rôle essentiel pour aborder un large éventail de questions inscrites dans l'Agenda 21. Il est devenu très important d'élaborer une stratégie complète sur l'EDD. La réunion des Ministères de l'environnement et de l'éducation à Vilnius (2005) a adopté la Stratégie sur l'éducation en vue du développement durable comme instrument effectif de promotion du développement durable par l'éducation. L'objectif est d'intégrer les principaux thèmes du développement durable à tous les systèmes éducatifs. Ces thèmes portent notamment les questions suivantes: lutte contre la pauvreté, paix, éthique, démocratie, justice, sécurité, droits de l'homme, santé, équité sociale, diversité culturelle, économie, protection de l'environnement et gestion des ressources naturelles.

Vingt-six pays au total – méditerranéens, ainsi que non méditerranéens, membres ou non de l'UE - ont pris part au lancement de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable dans la région méditerranéenne, organisée par le Gouvernement hellénique en collaboration avec l'UNESCO, le PAM/PNUE, la CEE/ONU et le MIO-ECSDE, ainsi que le Ministère italien de l'environnement et du territoire. Les participants ont adopté une résolution aux termes de laquelle une stratégie méditerranéenne pour l'éducation en vue du développement durable devait être élaborée pour être soumise aux Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour adoption, en complément à la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD). La raison d'être d'une stratégie spéciale est que l' "éco-région" Méditerranée ne correspond pas à une région ONU définie et que le seul organisme des Nations Unies qui y existe est le PAM/PNUE (Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement) faisant office de Secrétariat de la Convention de Barcelone. Le Gouvernement hellénique a reçu pour mandat de faciliter la création et le fonctionnement d'un groupe d'étude chargé de préparer le projet de Stratégie méditerranéenne pour l'EDD. Il y a lieu de noter que la stratégie pour l'EDD de la CEE/ONU a déjà été adoptée par 15 pays méditerranéens membres de cette organisation et que cet acquis devrait grandement favoriser la rédaction.

Le résumé de deux pages sur l'EDD est reproduit à l'**annexe VIII**.

## **ANNEXE I**

### **DÉCLARATION DE PORTOROZ**

Les Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone), réunies à Portoroz (Slovénie) du 8 au 11 novembre 2005, dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée/Programme des Nations Unies pour l'environnement (PAM/PNUE),

*Rappelant* que le Plan d'action pour la Méditerranée a été approuvé en 1975 par les Gouvernements des États méditerranéens et la Communauté européenne pour aider les Gouvernements méditerranéens à évaluer et maîtriser la pollution marine, à formuler leurs politiques nationales d'environnement, à améliorer leur capacité à identifier de meilleures options pour d'autres modèles de développement et à faire un usage meilleur et plus rationnel des ressources,

*Reconnaissant* la contribution précieuse de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles à l'amélioration de la qualité du milieu marin et à la promotion du développement durable en Méditerranée,

*Reconnaissant* qu'au cours des trente dernières années le PAM a été un instrument important de changement et de progrès concernant les questions d'environnement en Méditerranée,

*Rappelant* l'entrée en vigueur en 2004 de la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone modifiée) et du Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée (Protocole "prévention et situations critiques"),

*Rappelant* qu'il faudrait établir une synergie entre la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) et d'autres composantes du PAM, d'une part, et la future Stratégie européenne pour la conservation et la protection de l'environnement marin et la politique maritime de l'Union européenne, d'autre part,

*Reconnaissant en outre* le travail des plus utiles entrepris par le Secrétariat du PAM, la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) et les composantes du PAM, en particulier le Centre d'activités régionales du Plan Bleu (CAR/PB), et reconnaissant les contributions des ONG et de la société civile tout au long du processus préparatoire de la SMDD,

*Prenant note* des résultats et propositions de la dixième réunion de la CMDD (Athènes, juin 2005), et en particulier du texte final de la SMDD et de la Charte d'Athènes,

*Réaffirmant* la nécessité de réaliser le développement durable aux niveaux régional, national et local conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), à la Déclaration méditerranéenne pour le Sommet mondial pour le développement durable, au Plan de mise en œuvre de Johannesburg, à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014) et à la Déclaration de Catane,

*Notant avec satisfaction* la reconnaissance par le Partenariat euro-méditerranéen, lors de la deuxième Conférence des Ministres de l'environnement (Athènes, juillet 2002) et de la septième Conférence des Ministres des affaires étrangères (Luxembourg, mai 2005), de l'importance de la CMDD et de la SMDD pour intégrer le développement durable dans l'ensemble du Partenariat euro-méditerranéen,

*Convaincues* que la promotion du développement durable est une nécessité vitale pour relever les défis du développement dans la région méditerranéenne,

*Convaincues* également que l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de développement durable sont des étapes nécessaires pour promouvoir l'équité, la prospérité partagée et la stabilité grâce à une valorisation des atouts méditerranéens, réduire les disparités, changer les modes de production et de consommation non durables, assurer une gestion durable des ressources naturelles et améliorer la gouvernance à tous les niveaux,

**En ce qui concerne la Stratégie méditerranéenne du développement durable (SMDD), conviennent de ce qui suit :**

1. La SMDD représente pour les pays méditerranéens une opportunité de marquer de manière durable des avancées dans la protection de l'environnement et dans les domaines social, économique et culturel, contribuant en cela à la paix, à la stabilité et à la prospérité partagée de la région ainsi qu'au respect des engagements pris par les Parties contractantes à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable en 2002 et des OMD,
2. La SMDD est une stratégie-cadre qui définit les principaux défis, principes, mesures et actions pour guider la promotion et la réalisation du développement durable aux niveaux régional, sous-régional et national, ainsi que pour rationaliser la coopération régionale et internationale et favoriser des partenariats dynamiques en vue du développement durable de la région méditerranéenne,
3. La SMDD ne concerne pas seulement le PAM et les Parties contractantes mais aussi tous les autres acteurs et parties prenantes du secteur privé et de la société civile et autres grands groupes ainsi que les institutions régionales et internationales concernées; elle offre une excellente occasion d'entreprendre des efforts coordonnés et de réaliser des progrès communs,
4. La SMDD est un cadre flexible pour permettre de s'adapter aux grandes évolutions et d'intégrer des questions émergentes cruciales,
5. La mise en œuvre de stratégies de développement durable exige de profondes réformes politiques et institutionnelles de même que la promotion d'une culture dynamique du changement, notamment en ce qui concerne les modes de production et de consommation non durables,
6. La SMDD constitue une contribution essentielle à un scénario "gagnant-gagnant" proactif fondé sur des synergies, une gestion efficace et la diversité culturelle en vue d'un co-développement de l'éco-région et d'un destin partagé,

- 7, La mise en œuvre de stratégies de développement durable nécessite l'application de divers principes, notamment la satisfaction des besoins essentiels de tous les citoyens, conformément à l'engagement des Parties contractantes de réaliser les OMD, la promotion de l'éducation en vue du développement durable, l'accès à l'information, une approche participative multiacteurs, le respect du principe de précaution et du principe pollueur-payeur ainsi que de responsabilité commune, partagée mais différenciée,

**Les Parties contractantes décident de ce qui suit :**

1. Adopter la SMDD et s'engager à faire tout leur possible pour appliquer ses objectifs, orientations et actions proposées, selon qu'il conviendra,
2. Élaborer et/ou actualiser leurs stratégies nationales de développement durable (SNDD) respectives en tenant dûment compte de la SMDD,
3. Intégrer les principes du développement durable dans leurs politiques de développement et autres politiques pertinentes comme dans leur législation, notamment en révisant comme il convient leurs cadres juridiques et en adoptant des mesures de réforme judicieuses,
4. Mobiliser et mettre à disposition des moyens humains, techniques et financiers appropriés pour la mise en œuvre de la SMDD et des SNDD,
5. Démontrer leur engagement en faveur de l'application de la SMDD en promouvant l'éducation au développement durable dans leurs programmes d'enseignement,
6. Démontrer clairement leur engagement de mettre en œuvre la SMDD en identifiant et en exécutant des projets concrets et pertinents aux niveaux régional, sous-régional, national et local,
7. Renouveler leur engagement en faveur de l'application de l'Initiative de type II méditerranéenne du Sommet de Johannesburg et préconiser l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives de partenariat qui correspondent aux objectifs, orientations et actions proposées de la SMDD et des SNDD respectives, ou participer activement à de telles initiatives,
8. Promouvoir des mécanismes de consultation et des campagnes de sensibilisation en vue de garantir une meilleure appropriation et un appui plus solide de la part de tous les acteurs concernés, en particulier du secteur privé et des ONG, dans leur mise en œuvre,
9. Évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la SMDD aux niveaux régional et national en ayant recours à un jeu adéquat d'indicateurs, procéder à une révision de la SMDD s'il y a lieu, au besoin dans deux ans, et entreprendre un bilan général et un réexamen de la SMDD dans cinq ans,
10. Demander aux partenaires, aux acteurs concernés et aux institutions de financement aux niveaux régional, sous-régional et national de prendre dûment en

compte les objectifs, orientations et actions proposées de la SMDD dans leurs programmes de coopération et de contribuer activement à la mise en œuvre de la SMDD et des SNDD ainsi qu'à l'élaboration de ces dernières, si nécessaire.

***En ce qui concerne les plans d'action nationaux (PAN)***

*Préoccupées* par les impacts importants de la pollution d'origine tellurique sur le milieu marin et côtier de la Méditerranée et ses écosystèmes,

*Conscientes* de la contribution importante du Programme d'actions stratégiques (PAS) adopté en 1997, des plans d'action nationaux (PAN) qui s'y rattachent et du processus de réduction de la pollution industrielle par les pays méditerranéens à la mise en œuvre de la SMDD,

*Réaffirmant* la compatibilité et la concordance des objectifs du PAS avec ceux de la Stratégie marine de l'UE, des directives de l'UE et des conventions internationales pertinentes,

*Reconnaissant* la nécessité d'associer tous les acteurs concernés, y compris la société civile et les ONG, à la mise en œuvre du PAS et des PAN qui s'y rattachent,

*Considérant* que le processus de mise en œuvre des PAN, qui nécessitera des apports financiers suffisants, renforcera le développement économique, technologique et social au niveau local et que le partenariat proposé avec le FEM pour l'écosystème marin méditerranéen contribuera à leur mise en œuvre,

*Gardant présent à l'esprit* que, avec l'entrée en vigueur du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre (Protocole "tellurique"), il s'imposera de formuler et d'adopter un plan régional juridiquement contraignant basé sur le PAS et sur d'autres mécanismes internationaux pertinents contenant des mesures et calendriers de réduction progressive de la pollution,

*Considérant* que le PAS et les PAN constituent des outils précieux déjà en place pour contribuer à la réalisation de l'objectif stratégique, proposé pour le Partenariat euro-méditerranéen, de dépolluer la Méditerranée d'ici à 2020,

**Les Parties contractantes décident de ce qui suit :**

1. Approuver les PAN et les intégrer dans leurs plans de développement nationaux, leurs stratégies et leurs plans nationaux de lutte contre la pollution, y compris les mesures de prévention et de réduction selon le cas,
2. Encourager la participation de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre et au suivi des PAN,
3. Mobiliser toutes les ressources nécessaires pour une mise en œuvre intégrale des PAN grâce à des budgets nationaux réguliers et à des instruments financiers innovants ainsi qu'en faisant appel aux institutions internationales,

4. Contribuer à la mise en œuvre, une fois celle-ci approuvée, de l'Initiative du Partenariat euro-méditerranéen visant à dépolluer la méditerranée d'ici à 2020, sur la base des travaux actuels et futurs du PAM et en particulier du PAS et des PAN.

### ***En ce qui concerne la préservation du phoque moine***

*Considérant* que le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Protocole "ASP & biodiversité") est entré en vigueur en 1999, et *conscientes* de la nécessité impérieuse de mettre en œuvre le Programme d'actions stratégiques pour la conservation de la diversité biologique marine et côtière en région méditerranéenne (PAS BIO), adopté en 2003 en vue de sauvegarder la biodiversité méditerranéenne et de réaliser les objectifs du Sommet de Johannesburg,

*Préoccupées* par le risque élevé d'extinction du phoque moine de Méditerranée, en raison avant tout des activités humaines, de l'abattage délibéré et des pertes d'habitat,

*Conscientes* que la reconstitution de cette espèce est un défi majeur pour la conservation de la biodiversité méditerranéenne,

*Notant avec satisfaction* le succès de l'intégration de la conservation de cette espèce dans des processus de développement locaux,

*Reconnaissant* la nécessité de disposer d'un cadre juridique approprié et de mécanismes participatifs pour la protection et la conservation de cette espèce et de ses habitats,

*Constatant* qu'il est indispensable de posséder des outils opérationnels adéquats avec les ressources humaines et financières voulues en vue d'une conservation ciblée et d'une gestion efficace,

### **Les Parties contractantes décident de ce qui suit :**

1. Prendre aussi rapidement que possible toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre du plan d'action pour le phoque moine de Méditerranée (*Monachus monachus*) et renforcer leur coopération pour enrayer le déclin de l'espèce,
2. S'attaquer sérieusement au problème de l'abattage délibéré du phoque moine combiné à la perte d'habitats, par des mesures prises en fonction des collectivités locales et avec la participation des pêcheurs et autres acteurs,
3. Promouvoir l'information sur les exemples de réussite en matière de protection du phoque moine et échanger des données d'expérience avec tous les partenaires et parties concernés,
4. Poursuivre l'élaboration et l'application de mesures législatives relatives à la préservation du phoque moine et veiller au respect de ces mesures, y compris au moyen de dispositions incitatives et réglementaires ainsi que de plans judicieux de gestion opérationnelle ciblés sur des activités humaines précises,

5. Contribuer à la mise en œuvre d'activités pertinentes par les pays concernés, le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP) et ses partenaires dans le cadre d'une coopération bilatérale et de contributions volontaires.

***En ce qui concerne l'orientation future du PAM***

*Reconnaissant* la nécessité, après dix ans, de réexaminer le rôle et le mandat du PAM en tenant compte des évolutions qui se sont produites dans les domaines social, économique et environnemental aux niveaux international et régional,

*Convaincues* qu'une "vision stratégique" pour le PAM peut contribuer plus avant à la cause du développement durable dans la région méditerranéenne,

*Considérant* que les constats, conclusions et recommandations de l'évaluation externe du PAM pourraient constituer une bonne base pour lancer le processus visant à introduire toutes réformes nécessaires qui renforceraient le rôle futur du PAM en Méditerranée,

**Les Parties contractantes décident de ce qui suit :**

1. Prier le Secrétariat du PAM de rédiger un document présentant une "vision" pour le PAM, en prenant note du rapport d'évaluation du PAM,
2. Convoquer dès que possible une réunion extraordinaire des Points focaux du PAM pour examiner la nouvelle "vision" pour le PAM et soumettre à la réunion des Parties contractantes en 2007 des recommandations concernant l'orientation future du PAM.

**ANNEXE II****MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA CMDD**

<u>1<sup>er</sup> CMDD (1996/1998)</u>	<u>4<sup>ème</sup> CMDD(1998/1999)</u>	<u>5<sup>ème</sup> CMDD (1999/2000)</u>
Président: MOROCCO Vice Président: ASCAME Vice Président : CREE Vice Président : CROATIA Vice Président : EGYPT Vice Président : EC Vice Président : TUNISIA Rapporteur : ECOMEDITERRANEA	Président : TUNISIA Vice Président : EOAEN Vice Président : CYPRUS Vice Président : MIO-ECSDE Vice Président : SILIFKE Vice Président : SPAIN Rapporteur : MONACO	Président : TUNISIA Vice Président : EOAEN Vice Président : ROME Vice Président : MALTA Vice Président : MONACO Vice Président : TURKEY Rapporteur : WWF
<u>6<sup>ème</sup> CMDD (2000/2002)</u>	<u>7<sup>ème</sup> CMDD (2002/2003)</u>	<u>8<sup>ème</sup> CMDD (2003/2004)</u>
Président : MONACO Vice Président : TUNISIA Vice Président : MALTA Vice Président : GREECE Vice Président : EOAEN Vice Président : ENDA Rapporteur: NAPLES	Président: TURKEY Vice Président: MONACO Vice Président: ALGERIA Vice Président: SPAIN Vice Président: CALVIA Vice Président: MEDENER Rapporteur: ENDA	Président: CROATIA Vice Président: LIBYA Vice Président: FRANCE Vice Président: MONACO/ITALY Vice Président: OMISALJ Vice Président: ICC/MED Rapporteur: RAED
<u>9<sup>ème</sup> CMDD (2004/2005)</u>	<u>10<sup>ème</sup> CMDD (2005/2006)</u>	
Président: ITALY Vice Président: GREECE Vice Président: MOROCCO Vice Président: FoE/MEDNET Vice Président: MEDCITIES Vice Président: ICC/MED Rapporteur: CYPRUS	Président: GREECE Vice Président: SLOVENIA Vice Président: TUNISIA Vice Président: BiH Vice Président: MEDCITIES Vice Président: MIO-ECSDE Rapporteur: FoE/MED	

### **ANNEXE III**

#### **Conclusions de la 10<sup>e</sup> réunion du Comité directeur de la CMDD Athènes, 16 mars 2006**

- Le Comité directeur est convenu que l'action au niveau national était essentielle pour la prochaine phase de mise en œuvre de la SMDD et il a invité les composantes du PAM à fournir l'appui nécessaire pour aider à l'élaboration et à la mise en œuvre des SNDD. A cet égard, le CAR/PB a été encouragé à poursuivre ses projets d'appui technique au niveau national, notamment sur les indicateurs.
- Eu égard au soutien résolu à la SMDD exprimé par le sommet euro-méditerranéen tenu à Barcelone en novembre 2005, le Comité directeur a souligné que la feuille de route établie à la suite du sommet devrait spécifier des mesures d'appui concrètes pour la mise en œuvre de la SMDD. Le programme de travail conjoint CE/PAM devrait aussi inclure des actions et un soutien tangibles à la mise en œuvre de la SMDD.
- Le Comité directeur s'est félicité de l'initiative visant à organiser une conférence sous-régionale pour les pays de l'Adriatique, laquelle doit constituer un pas effectif vers une mise en œuvre de la SMDD.
- Le Comité directeur a souligné l'importance des questions transversales inscrites au programme de travail de la CMDD et il a incité toutes les composantes du PAM à continuer de prêter une attention scrupuleuse à ces questions tout au long de leurs activités thématiques.
- Il conviendrait de veiller à la participation active de tous les secteurs présents au sein de la CMDD, notamment les représentants des ONG, acteurs socio-économiques et autorités locales, à toutes les activités se rapportant à la mise en œuvre de la SMDD.
- Le Comité directeur est convenu que les questions thématiques seraient traitées par des groupes d'experts, lesquels seraient aussi ouverts à toutes les catégories représentées au sein de la CMDD.
- Le Comité directeur a accueilli avec satisfaction le projet de "vision" concernant une Stratégie d'information et de communication présentée par l'INFO/RAC et il a préconisé que la "vision" soit précisée et affinée en vue de sa soumission à la 11<sup>e</sup> réunion de la CMDD. Il a souligné l'importance d'une stratégie d'information et de communication efficace pour la diffusion des connaissances et la sensibilisation à la SMDD. Il a noté que l'INFO/RAC mettrait en place un groupe consultatif pour l'élaboration de la Stratégie d'information et de communication.
- Le Comité directeur a insisté sur la question de la composition de la CMDD, notamment quant à la représentation des autorités locales et des acteurs socio-économiques. Les représentants de ces catégories susceptibles de devenir membres de la Commission devraient être contactés.
- Le Comité directeur a approuvé l'ordre du jour proposé pour la 11<sup>e</sup> réunion de la CMDD.

**ANNEXE IV**

**Table 1. SD related Strategic Initiatives and Frameworks (Updated March 2006)**

	National SD Strategy	National Environmental Strategy for Sustainable Development	National Environment Action Strategies or/and Plans	Links to overall national planning framework	Examples of Other relevant Strategic Frameworks
Albania			NEAP (1994-2002) NES (2006, on-going)		PRSP/NSESD (2001), MDGs (2006)
Algeria		National Action Plan for Environment and Sustainable Development (2002)		Strategy for Economic Revival (2001-2004)	Regional plans for coastal management PRS (2004-2007))
Bosnia and Herzegovina			NEAP (2002)		
Croatia			NEAP (2002)		
Cyprus			EAP (1996) Action Plan for the Protection of the Environment	Strategic Development Plan (2004-2006)	
Egypt	NSSD started in 2005		NEAP (2002-2017) National Agenda 21 (?)	Development and Reconstruction Map of Egypt up to 2017	
France	NSSD (2003)				
Greece	NSSD (2002)				
Israel	Strategic Plans for Sustainable Development in each Ministry (2003)			National Master Plan for Development and Conservation; Coastal Area Management Programme (1996)	Sector Master Plans for Infrastructures and Protection of Natural Resources
Italy	NSSD (2002)	Environmental Strategy for Sustainable development (2002)		National Document for Economic and Financial Planning 2001-2004	
Lebanon					PRS
Lybian Arab Jamahirrya					
Malta	NSSD being finalised			National Development Plan 2004-6	Structure Plan for the Maltese Islands 1990
Monaco					
Morocco	NSSD started in 2005	National Strategy for Environment and Sustainable Development (1995). National Action Plan for Environment (1998)		National Plan for Economic and Social development (1999-2003)	National Charter for Land Management and Sustainable Development (2004) PRSP
Montenegro	Sustainable Strategy of the Ecological State of Montenegro (1996), NSSD under preparation (2005)				
Slovenia			NEAP (1999)	Strategy for Economic development (2001-2006)	
Spain	Draft NSSD (2002)				
Syria	NSSD under preparation (2006)		NEAP (2001)		
Tunisia	National Agenda 21 (1995)			10 <sup>th</sup> Social and Economic Development Plan (2002-2006)	
Turkey			NEAP (1998)	FYP 1991-1996 and successors	

**Table 4. Examples of Mechanisms for vertical and horizontal integration (Updated March 2006)**

	Coordination between sectors	Local level initiatives	Promotion of integrating tools and instruments
Albania	Various decision-making and implementation inter-ministerial structures (committees, board, council), committee for NEAP implementation.	Local Environmental Action Plans	SEA and EIA (drafted), Environment Taxes Environmental permits Law on environmental protection (2002)
Algeria			EIA (1990), Environment Taxes, polluter pays Framework legislation on environmental protection in a SD context, specific legislation (waste, energy, air quality), Legislation and Funds on Land use planning and SD
Bosnia and Herzegovina	Environmental Steering Committee	Local Environmental Action Plans and Local Agendas 21	EIA Environment Taxes, (water, waste), economic instruments*
Croatia		Local Agendas 21	EIA (1984) Environment Taxes*
Cyprus	Environmental Committee		EIA (1991) Fiscal tools
Egypt	Environment units in sector ministries and in local governments	Governorate Environmental Action Plans	EIA Polluter pays
France	Inter-ministerial committee, SD focal points in concerned ministries	"Contrats-pays" Local Agendas 21	EIA (1977), Environment taxes
Greece	Inter-ministerial coordination committee	Local Agendas 21	SIA and EIA, various economic instruments*
Israel	Inter-ministerial committee, SD focal points from concerned ministries	Local Agendas 21	EIA Polluter pays principle, eco labeling, voluntary initiatives
Italy	Commission of the Inter-ministerial committee for economic planning	Regional SDS and Local Agenda 21	SEA and EIA, Framework Act on environmental Accounting, ecotaxes and eco labeling, quality certification, etc.*
Lebanon		Local Agendas 21	
Lybia			
Malta	NCSO in liaison with the Council for Economic and Social Development Green Leaders Scheme	Eco-schools	SEA and EIA , various instruments*
Monaco			
Morocco			EIA (drafted)
Montenegro		Local Environmental Action Plans	EIA (1997), environmental taxes and users fees, polluter pays
Slovenia		Local Agendas 21	EIA and SIA, Polluter pays
Spain	Inter-ministerial commission for coordination	Municipal and regional Agendas 21	EIA and SEA, various instruments*
Syria	Steering Committee liaises with Higher Council for Environmental protection		EIA
Tunisia		Local Agendas 21	EIA (1997)
Turkey		Local Agendas 21	EIA

\* see details in main text

**Table 5. Examples of Mechanisms of stakeholder involvement: coordination, participation, consultation (Updated March 2006)**

	Lead Organisation	Multi stakeholder Steering Body	Sector involvement and coordination	Substantive Inputs during preparation	Stakeholder Consultation events during preparation
Albania	Ministry of the Environment, Forest and Water Administration	National/local Councils of Territory Regulation	Various decision-making and implementation inter-ministerial structures (committees, board), intersector committee for NEAP implementation	Expert consultations	Workshops and National meeting with stakeholders. National conference on environment and sustainable development (2002)
Algeria	Ministry of Land Management and Environment	High council of Environment and Sustainable Development (1994)			
Bosnia and Herzegovina	NEAP Directorate	National Steering Committee for Environment and Sustainable Development (2002)	Environmental Steering Committee	NEAP Steering Committees	Workshops with stakeholders
Croatia	Strategic Planning Office				Workshop with stakeholders. Public hearings on EIA
Cyprus	Ministry of Agriculture, Natural Resources and Environment	Council for the Environment	Environmental Committee		
Egypt	Egyptian Environmental Affairs Agency	Steering Committee	EEAA Board of Directorates; Environment units in sector ministries and in local governments	EEAA Board of directorates include representatives from the line ministries headed by the minister of state for environmental affairs .	consultation and participatory process with all relevant stakeholders, including the NGOs, local community
France	Ministry of Ecology and Sustainable Development	French Commission of Sustainable Development (CFDD)	Inter ministerial Committee of Environment (CIEN) Inter ministerial Committee of land planning and management (CIADT), SD focal points in concerned ministries	National Council	Meetings with stakeholders, Parliament, Economic & Social Council. Meetings to discuss the Environmental Charter
Greece	Ministry of Environment, Physical Planning and Public Works	Coordination Group for Sustainable Development	Coordination Group for SD	Inter-ministerial Committee	Workshop
Israel	Ministry of the Environment	Expanded Inter ministerial Committee		Expert consultation	Expanded Inter ministerial Committee

	Lead Organisation	Multi stakeholder Steering Body	Sector involvement and coordination	Substantive Inputs during preparation	Stakeholder Consultation events during preparation
Italy	Ministry Environment and Land Protection, Dept of Env. Research and Development	Committee for Agenda 21 implementation			Workshop with stakeholders
Lebanon					
Lybia					
Malta	Ministry of Rural Affairs and the Environment, Environmental protection authority.	National Commission for Sustainable Development (2001)	NCSD Secretariat	National Commission for Sustainable Development (2001)	Conference, sectoral, stakeholder and regional seminars, focus groups
Monaco					
Morocco	Ministry of Land Management, Water and Environment, State Secretariat for the Environment	National Council of Environment (1995), Steering Committee			
Montenegro	Ministry of Environmental Protection and Physical Planning	National Council for Sustainable Development (2002), Steering Committee		Expert consultation National Council of Environment	Regional consultations
Slovenia	Ministry of Environment, Spatial Planning and Energy	Slovenian Council for Sustainable Development		Slovenian Council for Sustainable Development (1997)	
Spain	Ministry of Environment	National Council for Climate Environmental sector conference Council for Environmental evaluation	Inter-ministerial commission for coordination Network of environmental authorities (1997)	Inter Ministerial Commission	Territorial Administrations, Economic & Social Council
Syria	General Commission for Environmental Affairs	Steering Committee			Workshops with stakeholders
Tunisia	Ministry of Environment and Land Planning	National Commission of Sustainable Development (1993)			Workshop with stakeholders
Turkey	National Committee	Higher Council for Environment, Environment National Council			Workshop with stakeholders

### **Programme de travail de la CMDD**

Au cours des dix dernières années, la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) a traité les thèmes prioritaires suivants sur la base d'activités correspondant à certains des besoins primordiaux de la région méditerranéenne:

- Gestion durable des zones côtières
- Gestion de la demande en eau
- Indicateurs pour le développement durable
- Tourisme durable
- Information, sensibilisation, éducation environnementale et participation du public
- Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen
- Industrie et développement durable
- Gestion du développement urbain.

Pour chacun de ces thèmes prioritaires, des groupes de travail ont été constitués, avec l'appui des composantes du PAM avant tout; des ensembles respectifs de recommandations et de propositions d'action ont été établis et soumis aux réunions des Parties contractantes qui, dans l'ensemble, les ont adoptés en y apportant dans certains cas des modifications mineures.

Ainsi, compte tenu de son importance, il a été convenu de travailler sur le thème "Financement et coopération pour le développement durable", pour lequel un groupe de travail a été créé, ce qui a débouché sur une analyse approfondie assortie d'une série de propositions.

En outre, à la suite de l'application, par les composantes concernées du PAM, de certaines des recommandations comme celles ayant trait aux thèmes "eau", "gestion côtière", "industrie" et "indicateurs", les membres de la CMDD sont convenus que, jusqu'à ce qu'un nouveau programme de travail soit défini, les thèmes suivants pourraient être abordés sans que, à ce stade, des groupes de travail spécifiques soient nécessairement mis sur pied; il s'agissait des thèmes:

- Gestion et gouvernance locales
- Agriculture et développement rural
- Gestion des déchets
- Gestion et prévention des risques naturels.

De fait, des progrès ont été réalisés à propos des deux premiers thèmes, par le CAR/PAP et le CAR/PB respectivement. Ces thèmes devraient être pris en compte dans le cadre du nouveau programme de travail de la CMDD.

À la suite des propositions de la CMDD et en application d'une décision des Parties contractantes, une Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) a été élaborée. La Stratégie expose les principaux besoins et défis de la région, elle identifie quatre grands objectifs et ensembles d'actions à réaliser dans les sept domaines d'action prioritaires suivants:

- Meilleure gestion des ressources et de la demande en eau
- Meilleure gestion de l'énergie et atténuation des effets du changement climatique
- Mobilité durable par une gestion appropriée des transports
- Tourisme durable en tant que secteur économique porteur
- Agriculture de qualité et développement rural durable
- Développement urbain durable
- Gestion durable de la mer, du littoral et des ressources marines.

Dans le programme de travail pluriannuel de la CMDD, il est dûment tenu compte des objectifs/orientations et actions pour les sept domaines d'action prioritaires interdépendants de la SMDD, des objectifs du Millénaire pour le développement, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, du programme de travail de la CDD-ONU et de leur adaptation au contexte méditerranéen.

Le programme de travail pluriannuel de la CDD-ONU est le suivant:

<i>Cycle</i>	<i>Groupe thématique</i>
2004/2005	Eau; assainissement; établissements humains
2006/2007	Énergie; développement industriel; changement climatique
2008/2009	Agriculture; développement rural; désertification
2010/2011	Transports; gestion des déchets; consommation et production
2012/2013	Biodiversité; biotechnologie; tourisme; montagnes
2014/2015	Ressources marines
2016/2017	Évaluation de la mise en œuvre

Le nouveau programme de travail thématique de la CMDD couvrira les six prochaines années, sur la base de cycles de deux années, dont chacun est centré sur des groupes thématiques de questions sélectionnées issues de la Stratégie méditerranéenne de développement durable, tels que spécifiés dans les tableaux ci-dessous.

Dans chaque cycle, les groupes thématiques de questions seront traités de manière intégrée, en tenant compte des défis multiples, y compris ceux se rapportant à l'environnement et à la culture, mais aussi aux problématiques sociales et économiques, et enfin à la mondialisation, la coopération et la gouvernance régionales.

Comme pour le programme de travail de la CDD-ONU, la CMDD fonctionnera sur la base de "cycles d'application" de deux années, soit une année consacrée à l'"examen" et l'autre aux "politiques". Lors de la première année "Examen" du cycle seront évalués les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du développement durable et seront identifiés les contraintes, les obstacles et les barrières rencontrés. Lors de la seconde année "Politiques" du cycle seront définies les mesures politiques en vue d'accélérer la réalisation et de mobiliser les moyens d'action nécessaires pour surmonter ces contraintes, obstacles et barrières.

Cependant, s'agissant des questions pour lesquelles le PAM et ses partenaires ont déjà amassé suffisamment de connaissances analytiques - comme pour l'eau, la pollution marine et la gestion du littoral -, la première année du cycle pourrait être immédiatement consacrée aux questions politiques et la seconde année se concentrer sur des actions pilotes.

Il s'agit d'envisager chaque question dans le cadre général de la SMDD et de manière intégrée, en tenant dûment compte aussi des questions transversales tout au long des années d'examen et d'élaboration de politiques. Ces questions transversales, telles qu'indiquées dans la dernière colonne des tableaux ci-dessous, concernent avant tout la gouvernance, les mécanismes et les moyens de mise en œuvre, ainsi que l'information, la communication, l'éducation et les processus participatifs.

Il est proposé d'avoir 4 questions thématiques par exercice biennal (jusqu'à 6 en 2006/2007 de manière à permettre la préparation du bilan général de la SMDD en 2010/11), qui pourraient être traitées comme suit. Les composantes concernées du PAM seraient les

centres chefs de file avec les membres intéressés des groupes partenaires de la CMDD (gouvernements nationaux, autorités locales, ONG et acteurs socio-économiques) et les autres programmes/centres régionaux. En cas de besoin, des groupes de travail ad hoc pourraient être créés, avec des mandats clairs et des délais limités, après consultation du Comité directeur de la CMDD. Le CAR/TDE sera pleinement associé aux questions transversales liées à l'information et à la communication, conformément aux nouvelles tâches devant être approuvées par la Quatorzième réunion des Parties contractantes.

Enfin, il est important de noter que le travail de la CMDD ne consiste pas seulement en son programme thématique. En effet, par-delà son rôle de coordination et de soutien aux activités des groupes de travail thématiques et des centres supports respectifs, le Secrétariat a incité les pays et les O.N.G. à préparer des brochures dans diverses langues sur les politiques et les institutions de développement durable, par une approche participative, fournissant à cet effet des conseils ainsi qu'une assistance technique et financière.

Un bilan stratégique pour le développement durable dans la Région Méditerranéenne a été entreprise en 1999-2000, aboutissant à la déclaration méditerranéenne pour le Sommet mondial pour le développement durable (WSSD). Peu après le Sommet mondial, le Secrétariat a lancé le processus préparatoire pour une Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable; ce processus a inclus plusieurs sessions de travail et ateliers qui ont conduit à la préparation de la "Vision", des "Orientations Cadre", des Notes Thématiques Stratégiques de Développement Durable dans la Région Méditerranéenne et finalement du rapport de la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable. Tout au long de ce processus, le Secrétariat a encouragé et, le cas échéant, fourni un appui pour des consultations multi-acteurs nationales ainsi que pour les O.N.G. Par ailleurs, un bilan régional des stratégies nationales a été entrepris et un soutien technique et financier a été étendu à plusieurs pays pour la préparation de Stratégies Nationales pour le Développement Durable.

Par conséquent, le Secrétariat continuera à entreprendre une série de tâches spécifiques en plus des fonctions de Secrétariat et de la coordination du programme de travail thématique. Celles-ci comprendraient les fonctions suivantes:

- ✓ Organiser et servir les réunions de la CMDD et de son comité directeur, ainsi que les principaux ateliers régionaux;
- ✓ Communiquer au sujet des activités et des résultats de la CMDD, aux niveaux national, régional et mondial;
- ✓ Informer au sujet des initiatives de partenariats pertinentes pour la SMDD et la Méditerranée;
- ✓ Entreprendre des Bilans et Évaluations Régionales sur les progrès et les accomplissements en termes de Développement Durable;
- ✓ Suivre la mise en œuvre des recommandations et des propositions d'actions de la CMDD;
- ✓ Inciter et fournir une assistance technique et financière aux pays et aux groupes majeurs pour, le cas échéant, la sensibilisation, les consultations multi-acteurs, les publications et la préparation de SNDDs;
- ✓ Mobilisation de fonds additionnels pour les activités de la CMDD.

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CMDD – GENERAL/COORDINATION					
Cycle	Activités du Secrétariat	Objectifs/Orientations	Actions proposées	Composantes du PAM et centres supports potentiels	Questions transversales
2005/ 2006	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination</li> <li>• Information et Communication</li> <li>• Bilans et évaluations régionaux</li> <li>• Soutien aux pays et aux partenaires</li> <li>• Suivi des recommandations de la CMDD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser et servir les réunions et les ateliers de la CMDD</li> <li>• Bilan et évaluation régional des SNDDs</li> <li>• Inciter et soutenir les pays et les partenaires</li> <li>• Suivre le soutien à et la mise en oeuvre de la SMDD</li> <li>• Améliorer la visibilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser et servir la 11eme réunion de la CMDD et la réunion du Comité directeur</li> <li>• Finaliser et publier le bilan régional</li> <li>• Fournir une assistance technique et financière pour au moins 2 pays pour la préparation de SNDD</li> <li>• Organiser un atelier régional sur les SNDDs</li> <li>• Suivre et inciter le processus de consultation pour appui à la SMDD et engagements par les Parties et Partenaires</li> <li>• Publier le rapport de la SMDD ainsi que des tirés à part</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secrétariat (Unité MED)</li> <li>• Composantes du PAM concernées</li> <li>• Metap</li> <li>• Autres Partenaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Approche et partenariat:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approche intégrée</li> <li>- Approche participative</li> <li>- Gouvernance</li> <li>- Société civile, ONG &amp; et secteur privé</li> </ul> </li> <li>• <b>Moyens:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Éducation</li> <li>- Ressources publiques et privées</li> <li>- Coopération internationale</li> <li>- Ressources liées aux taxes</li> <li>- Reconversion de la dette</li> <li>- Moyens financiers innovants</li> <li>- Transfert et acquisition de technologies</li> <li>- Recherche &amp; développement</li> <li>- Formation et renforcement des capacités</li> </ul> </li> <li>• <b>Mise en œuvre et suivi:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs</li> <li>- Information, communication et sensibilisation</li> <li>- Actions pilotes</li> <li>- Projets et actions en partenariat</li> </ul> </li> </ul>
2006/ 2007	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination</li> <li>• Information et Communication</li> <li>• Soutien aux pays et aux partenaires</li> <li>• Suivi des recommandations de la CMDD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser et servir les réunions et les ateliers de la CMDD</li> <li>• Inciter et soutenir les pays et les partenaires</li> <li>• Suivre le soutien à et la mise en oeuvre de la SMDD</li> <li>• Améliorer la visibilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser et servir la 12eme réunion de la CMDD et la réunion du Comité directeur</li> <li>• Fournir une assistance technique et financière pour au moins 2 pays pour la préparation de SNDD</li> <li>• Suivre la mise en œuvre de la SMDD aux niveaux national et régional</li> <li>• Organiser l'information et des campagnes de sensibilisation sur les activités de la CMDD en général et sur la mise en œuvre/suivi de la SMDD en particulier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secrétariat (Unité MED)</li> <li>• Composantes du PAM concernées</li> <li>• Metap</li> <li>• Autres Partenaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en œuvre et suivi:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs</li> <li>- Information, communication et sensibilisation</li> <li>- Actions pilotes</li> <li>- Projets et actions en partenariat</li> </ul> </li> </ul>

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CMDD –THEMES					
Cycle	Groupe thématique	Objectifs/Orientations	Actions proposées	Composantes du PAM et centres supports potentiels	Questions transversales
2005/2006	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources en eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stabiliser la gestion de la demande en eau</li> <li>• Gestion intégrée des ressources en eau</li> <li>• Accès à l'eau et à l'assainissement</li> <li>• Promouvoir la gouvernance de la gestion de l'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner la mise en œuvre des recommandations précédentes de la CMDD</li> <li>• Appliquer des techniques économes en eau dans l'irrigation et impliquant aussi l'industrie et le tourisme</li> <li>• Instaurer des systèmes appropriés de tarification/fiscalité</li> <li>• Réduire les pertes qui ne sont pas inévitables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAR/PB</li> <li>• Unité MED</li> <li>• MEDPOL</li> <li>• IME</li> <li>• CAR/PP</li> <li>• CAR/TDE</li> <li>Autres partenaires à identifier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Approche et partenariat:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approche intégrée</li> <li>- Approche participative</li> <li>- Gouvernance</li> <li>- Société civile, ONG &amp; et secteur privé</li> </ul> </li> <li>• <b>Moyens:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Éducation</li> <li>- Ressources publiques et privées</li> <li>- Coopération internationale</li> <li>- Ressources liées aux taxes</li> <li>- Reconversion de la dette</li> <li>- Moyens financiers innovants</li> <li>- Transfert et acquisition de technologies</li> <li>- Recherche &amp; développement</li> <li>- Formation et renforcement des capacités</li> </ul> </li> <li>• <b>Mise en œuvre et suivi:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs</li> <li>- Information, communication et sensibilisation</li> <li>- Actions pilotes</li> <li>- Projets et actions en partenariat</li> </ul> </li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Énergie et changement climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir des politiques d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables</li> <li>• Accès à l'électricité</li> <li>• Appuyer l'application du Protocole de Kyoto</li> <li>• S'adapter au changement climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fixer des objectifs globaux et sectoriels pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables dans les SNDD</li> <li>• Rationaliser le concept d'adaptation au changement climatique dans les politiques nationales</li> <li>• Élaborer des plans pour anticiper les risques et adapter les zones de la Méditerranée au changement climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAR/PB</li> <li>• MEDREP</li> <li>• Unité MED</li> <li>• OME</li> <li>• CAR/PP</li> <li>• CAR/TDE</li> <li>• Autres partenaires à identifier</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pollution marine par les navires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévenir et combattre la pollution marine par les navires</li> <li>• Éliminer la pollution opérationnelle par les navires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer les objectifs spécifiques pertinents de la Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution marine par les navires, selon le calendrier convenu à cet effet.</li> <li>• augmentation de l'aide et appui à l'application de la stratégie de la part de l'UE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• REMPEC</li> <li>• Unité MED</li> <li>• CAR/TDE</li> <li>• Autres partenaires à identifier</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion intégrée des zones côtières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la gestion et le développement équilibrés et intégrés des zones côtières</li> <li>• Garantir à tous un accès sans entrave à la côte</li> <li>• Préserver, renforcer ou réhabiliter le patrimoine côtier</li> <li>• Éviter une urbanisation linéaire et continue</li> <li>• Réduire la vulnérabilité des zones sensibles aux risques naturels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner la mise en œuvre de recommandations précédentes de la CMDD</li> <li>• Renforcer les dispositifs et capacités pour leur application</li> <li>• Promouvoir des législations, mécanismes et outils de GIZC dans les pays qui n'en possèdent pas encore</li> <li>• Évaluer la vulnérabilité des zones côtières aux risques naturels et technologiques, interdire les constructions dans les zones à haut risque et intégrer la prévention des risques dans les plans de développement urbains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAR/PAP</li> <li>• Unité MED</li> <li>• CAR/TDE</li> <li>• Autres partenaires à identifier</li> </ul>	

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CMDD – THEMES					
Cycle	Groupe thématique	Objectifs/Orientations	Actions proposées	Centres supports potentiels	Questions transversales
2006/2007	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ressources en eau</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stabiliser la gestion de la demande en eau</li> <li>• Gestion intégrée des ressources en eau</li> <li>• Accès à l'eau et à l'assainissement</li> <li>• Promouvoir la gouvernance de la gestion de l'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner la mise en œuvre des recommandations précédentes de la CMDD</li> <li>• Appliquer des techniques économes en eau dans l'irrigation et impliquant aussi l'industrie et le tourisme</li> <li>• Instaurer des systèmes appropriés de tarification/fiscalité</li> <li>• Réduire les pertes qui ne sont pas inévitables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAR/PB</li> <li>• Unité MED</li> <li>• MEDPOL</li> <li>• IME</li> <li>• CAR/PP</li> <li>• CAR/TDE</li> </ul> Autres partenaires à identifier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Approche et partenariat:</b></li> <li>- Approche intégrée</li> <li>- Approche participative</li> <li>- Gouvernance</li> <li>- Société civile, ONG &amp; et secteur privé</li> <li>• <b>Moyens:</b></li> <li>- Éducation</li> <li>- Ressources publiques et privées</li> <li>- Coopération internationale</li> <li>- Ressources liées aux taxes</li> <li>- Reconversion de la dette</li> <li>- Moyens financiers innovants</li> <li>- Transfert et acquisition de technologies</li> <li>- Recherche &amp; développement</li> <li>- Formation et renforcement des capacités</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Énergie et changement climatique</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir des politiques d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables</li> <li>• Accès à l'électricité</li> <li>• Appuyer l'application du Protocole de Kyoto</li> <li>• S'adapter au changement climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fixer des objectifs globaux et sectoriels pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables dans les SNDD</li> <li>• Rationaliser le concept d'adaptation au changement climatique dans les politiques nationales</li> <li>• Élaborer des plans pour anticiper les risques et adapter les zones de la Méditerranée au changement climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAR/PB</li> <li>• Unité MED</li> <li>• MEDREP</li> <li>• OME</li> <li>• CAR/PP</li> <li>• CAR/TDE</li> <li>• Autres partenaires à identifier</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pollution marine par les navires</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévenir et combattre la pollution marine par les navires</li> <li>• Éliminer la pollution opérationnelle par les navires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer les objectifs spécifiques pertinents de la Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution marine par les navires, selon le calendrier convenu à cet effet.</li> <li>• augmentation de l'aide et appui à l'application de la stratégie de la part de l'UE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• REMPEC</li> <li>• Unité MED</li> <li>• CAR/TDE</li> <li>• Autres partenaires à identifier</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Gestion intégrée des zones côtières</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la gestion et le développement équilibrés et intégrés des zones côtières</li> <li>• Garantir à tous un accès sans entrave à la côte</li> <li>• Préserver, renforcer ou réhabiliter le patrimoine côtier</li> <li>• Éviter une urbanisation linéaire et continue</li> <li>• Réduire la vulnérabilité des zones sensibles aux risques naturels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner la mise en œuvre des recommandations précédentes de la CMDD</li> <li>• Renforcer les dispositifs et capacités pour leur application</li> <li>• Promouvoir des législations, mécanismes et outils de GIZC dans les pays qui n'en possèdent pas encore</li> <li>• Évaluer la vulnérabilité des zones côtières aux risques naturels et technologiques, interdire les constructions dans les zones à haut risque et intégrer la prévention des risques dans les plans de développement urbains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAR/PAP</li> <li>• Unité MED</li> <li>• CAR/TDE</li> <li>• Autres partenaires à identifier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en œuvre et suivi:</b></li> <li>- Indicateurs</li> <li>- Information, communication et sensibilisation</li> <li>- Actions pilotes</li> <li>- Projets et actions en partenariat</li> </ul>

2006/2007	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Agriculture de qualité &amp; développement rural durable</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Libéralisation maîtrisée et promotion de produits méditerranéens de qualité</li> <li>• Promouvoir une agriculture productive et raisonnée</li> <li>• Améliorer le développement rural et la gouvernance locale</li> <li>• Promouvoir la gestion durable des zones rurales et du milieu naturel de la Méditerranée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer une politique régionale pour renforcer la reconnaissance de la qualité des produits agricoles traditionnels de la Méditerranée</li> <li>• Appliquer dans les pays en développement des politiques agricoles visant à rationaliser les structures agricoles</li> <li>• Renforcer les capacités de négociation et de gouvernance des collectivités locales et des acteurs locaux</li> <li>• Réduire les impacts de la désertification</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAR/PB</li> <li>• Unité MED</li> <li>• CAR/TDE</li> <li>• CIHEAM</li> <li>• FAO</li> </ul> <p>Autres partenaires à identifier</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Tourisme durable</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les effets territoriaux et environnementaux dommageables du tourisme</li> <li>• Promouvoir l'aménagement d'installations touristiques durables et accroître la valeur ajoutée du tourisme pour les collectivités locales</li> <li>• Améliorer la gouvernance en vue d'un tourisme durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner la mise en œuvre des recommandations précédentes de la CMDD</li> <li>• Promouvoir une répartition plus équilibrée des touristes entre les destinations et sur l'ensemble de l'année</li> <li>• Développer la formule du "tourisme payback"</li> <li>• Explorer la possibilité d'appliquer des systèmes de taxation sur la base du transport (maritime et aérien)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAR/PB</li> <li>• Unité MED</li> <li>• CAR/PAP</li> <li>• CAR/TDE</li> <li>• Autres partenaires à identifier</li> </ul>	

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CMDD – THEMES					
Cycle	Groupe thématique	Objectifs/Orientations	Actions proposées	Centres supports potentiels	Questions transversales
2007/2008	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Agriculture de qualité &amp; développement rural durable</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Libéralisation maîtrisée et promotion de produits méditerranéens de qualité</li> <li>• Promouvoir une agriculture productive et raisonnée</li> <li>• Améliorer le développement rural et la gouvernance locale</li> <li>• Promouvoir la gestion durable des zones rurales et du milieu naturel de la Méditerranée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer une politique régionale pour renforcer la reconnaissance de la qualité des produits agricoles traditionnels de la Méditerranée</li> <li>• Appliquer dans les pays en développement des politiques agricoles visant à rationaliser les structures agricoles</li> <li>• Renforcer les capacités de négociation et de gouvernance des collectivités locales et des acteurs locaux</li> <li>• Réduire les impacts de la désertification</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• BP/RAC</li> <li>• Unité MED</li> <li>• CAR/TDE</li> <li>• CIHEAM</li> <li>• FAO</li> <li>• Autres partenaires à identifier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Approche et partenariat:</b></li> <li>- Approche intégrée</li> <li>- Approche participative</li> <li>- Gouvernance</li> <li>- Société civile, ONG &amp; et secteur privé</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Tourisme durable</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les effets territoriaux et environnementaux dommageables du tourisme</li> <li>• Promouvoir l'aménagement d'installations touristiques durables et accroître la valeur ajoutée du tourisme pour les collectivités locales</li> <li>• Améliorer la gouvernance en vue d'un tourisme durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner la mise en œuvre des recommandations précédentes de la CMDD</li> <li>• Promouvoir une répartition plus équilibrée des touristes entre les destinations et sur l'ensemble de l'année</li> <li>• Développer la formule du " tourisme payback" (à contribution volontaire pour l'environnement)</li> <li>• Explorer la possibilité d'appliquer des systèmes de taxation sur la base du transport (maritime et aérien)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAR/PB</li> <li>• Unité MED</li> <li>• CAR/PAP</li> <li>• CAR/TDE</li> <li>• Autres partenaires à identifier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Moyens:</b></li> <li>- Éducation</li> <li>- Ressources publiques et privées</li> <li>- Coopération internationale</li> <li>- Ressources liées aux taxes</li> <li>- Reconversion de la dette</li> <li>- Moyens financiers innovants</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pollution marine: Protocole "tellurique"</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévenir et réduire la pollution d'origine terrestre en réalisant les objectifs du Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre, adopté en 1997</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre les plans d'action nationaux visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre</li> <li>• Réduire les polluants provenant de sources industrielles</li> <li>• Équiper toutes les villes côtières de systèmes de gestion écologiquement rationnelle des déchets solides</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEDPOL</li> <li>• Unité MED</li> <li>• CAR/PP</li> <li>• CAR/TDE</li> <li>• Autres partenaires à identifier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transfert et acquisition de technologies</li> <li>- Recherche-développement</li> <li>- Formation et renforcement des capacités</li> </ul>

<p>2007/2008</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Biodiversité</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les pertes de biodiversité marine et côtière dans la région méditerranéenne</li> <li>• Intégrer les pêcheries méditerranéennes dans un système de gestion très complet à base écosystémique</li> <li>• Restaurer les stocks de poisson épuisés, réglementer le développement de l'aquaculture de manière à réduire au minimum ses impacts sur l'environnement et la diversité biologique marine et côtière ainsi que les conflits avec d'autres utilisations des zones côtières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir et compléter le réseau d'aires protégées marines et côtières</li> <li>• Promouvoir la création de nouvelles générations d'aires protégées</li> <li>• Créer aux moins 30 ASPIM d'ici à la fin de 2012</li> <li>• Assurer la coordination et la synergie des activités menées par les organisations et réseaux internationaux</li> <li>• Encourager dans la pêche et l'aquaculture les bonnes pratiques de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAR/ASP</li> <li>• Unité MED</li> <li>• CAR/TDE</li> <li>• UICN</li> <li>• Autres partenaires à identifier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en œuvre et suivi:</b></li> <li>- Indicateurs</li> <li>- Information, communication et sensibilisation</li> <li>- Actions pilotes</li> <li>- Projets et actions en partenariat</li> </ul>
------------------	---	---	---	--	--

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CMDD – THEMES					
Cycle	Groupe thématique	Objectifs/Orientations	Actions proposées	Centres supports potentiels	Questions transversales
2008/2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement urbain durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Anticiper et planifier la croissance urbaine escomptée</li> <li>• Renforcer la valeur du patrimoine des villes méditerranéennes</li> <li>• Améliorer la qualité de la vie et réduire les inégalités</li> <li>• Améliorer la gouvernance urbaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner la mise en œuvre des recommandations précédentes de la CMDD</li> <li>• Promouvoir un aménagement de l'espace articulant des politiques de planification des transports</li> <li>• Promouvoir au plan international l'identité des villes méditerranéennes</li> <li>• Promouvoir des transports urbains durables</li> <li>• Multiplier les occasions d'intervention politique au niveau urbain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAR/PAP</li> <li>• Unité MED</li> <li>• MEDCITÉS</li> <li>• CAR/PB</li> <li>• CAR/TDE</li> <li>• Autres partenaires à identifier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Approche et partenariat:</b></li> <li>- Approche intégrée</li> <li>- Approche participative</li> <li>- Gouvernance</li> <li>- Société civile, ONG &amp; et secteur privé</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transports durables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer les systèmes de transport euro-méditerranéens</li> <li>• Améliorer l'intégration des transports par route, par rail et par mer</li> <li>• Découplage de la croissance des transports et de la croissance du PIB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer un cadre de transports euro-méditerranéens durables</li> <li>• Appuyer des politiques d'investissement et d'incitation visant à stabiliser ou à réduire la part du transport routier et à promouvoir des systèmes de transport alternatifs</li> <li>• Réduire la congestion et la pollution du trafic urbain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAR/PB</li> <li>• Unité MED</li> <li>• CAR/TDE</li> <li>• REMPEC</li> <li>• Autres partenaires à identifier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Moyens:</b></li> <li>- Éducation</li> <li>- Ressources publiques et privées</li> <li>- Coopération internationale</li> <li>- Ressources liées aux taxes</li> <li>- Reconversion de la dette</li> <li>- Moyens financiers innovants</li> <li>- Transfert et acquisition de technologies</li> <li>- Recherche-</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pollution marine: Protocole "tellurique"</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévenir et réduire la pollution d'origine terrestre en réalisant les objectifs du Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due a des activités menées à terre, adopté en 1997</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre les plans d'action nationaux visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre</li> <li>• Réduire les polluants provenant de sources industrielles</li> <li>• Équiper toutes les villes côtières de systèmes de gestion écologiquement rationnelle des déchets solides</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MED POL</li> <li>• Unité MED</li> <li>• CAR/PP</li> <li>• CAR/TDE</li> <li>• Autres partenaires à identifier</li> </ul>	

<p>2008/2009</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Biodiversité</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les pertes de biodiversité marine et côtière dans la région méditerranéenne</li> <li>• Intégrer les pêcheries méditerranéennes dans un système de gestion très complet à base écosystémique</li> <li>• Restaurer les stocks de poisson surexploités, réglementer le développement de l'aquaculture de manière à réduire au minimum ses impacts sur l'environnement et la diversité biologique marine et côtière ainsi que les conflits avec d'autres utilisations des zones côtières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir et compléter le réseau d'aires protégées marines et côtières</li> <li>• Promouvoir la création de nouvelles générations d'aires protégées</li> <li>• Créer aux moins 30 ASPIM d'ici à la fin de 2012</li> <li>• Assurer la coordination et la synergie des activités menées par les organisations et réseaux internationaux</li> <li>• Encourager dans la pêche et l'aquaculture les bonnes pratiques de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAR/ASP</li> <li>• Unité MED</li> <li>• CAR/TDE</li> <li>• IUCN</li> <li>• Autres partenaires à identifier</li> </ul>	<p>développement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation et renforcement des capacités</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en œuvre et suivi:</b></li> <li>- Indicateurs</li> <li>- Information, communication et sensibilisation</li> <li>- Actions pilotes</li> <li>- Projets et actions en partenariat</li> </ul>
------------------	---	--	---	--	---

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CMDD – THEMES					
Cycle	Groupe thématique	Objectifs/Orientations	Actions proposées	Centres supports potentiels	Questions transversales
2009/2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement urbain durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Anticiper et planifier la croissance urbaine escomptée</li> <li>• Renforcer la valeur du patrimoine des villes méditerranéennes</li> <li>• Améliorer la qualité de la vie et réduire les inégalités</li> <li>• Améliorer la gouvernance urbaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procéder à l'examen de la mise en œuvre des recommandations précédentes de la CMDD</li> <li>• Promouvoir un aménagement de l'espace articulant des politiques de planification des transports</li> <li>• Promouvoir au plan international l'identité des villes méditerranéennes</li> <li>• Promouvoir des transports urbains durables</li> <li>• Multiplier les occasions d'intervention politique au niveau urbain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAR/PAP</li> <li>• Unité MED</li> <li>• MEDCITÉS</li> <li>• CAR/PB</li> <li>• CAR/TDE</li> <li>• Autres partenaires à identifier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Approche et partenariat:</b></li> <li>- Approche intégrée</li> <li>- Approche participative</li> <li>- Gouvernance</li> <li>- Société civile, ONG &amp; et secteur privé</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transports durables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer les systèmes de transport euro-méditerranéens</li> <li>• Améliorer l'intégration des transports par route, par rail et par mer</li> <li>• Découplage de la croissance des transports et de la croissance du PIB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer un cadre de transports euro-méditerranéens durables</li> <li>• Appuyer des politiques d'investissement et d'incitation visant à stabiliser ou à réduire la part du transport routier et à promouvoir des systèmes de transport alternatifs</li> <li>• Réduire la congestion et la pollution du trafic urbain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAR/PB</li> <li>• Unité MED</li> <li>• REMPEC</li> <li>• CAR/TDE</li> <li>• Autres partenaires à identifier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Moyens:</b></li> <li>- Éducation</li> <li>- Ressources publiques et privées</li> <li>- Coopération internationale</li> <li>- Ressources liées aux taxes</li> <li>- Reconversion de la dette</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Énergie et changement climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir des politiques d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables</li> <li>• Accès à l'électricité</li> <li>• Appuyer l'application du Protocole de Kyoto</li> <li>• S'adapter au changement climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inciter les acteurs économiques et les consommateurs domestiques à adopter des habitudes et approches économes en énergie</li> <li>• Encourager les mécanismes/ réglementations économiques destinées à promouvoir les énergies renouvelables</li> <li>• Appuyer les investissements visant à améliorer l'accès à l'électricité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEDREP</li> <li>• Unité MED</li> <li>• OME</li> <li>• CAR/PB</li> <li>• CAR/PP</li> <li>• CAR/TDE</li> <li>• Autres partenaires à identifier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens financiers innovants</li> <li>- Transfert et acquisition de technologies</li> <li>- Recherche-développement</li> </ul>

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CMDD – THEMES					
Cycle	Groupe thématique	Objectifs/Orientations	Actions proposées	Centres supports potentiels	Questions transversales
2009/2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Gestion intégrée des zones côtières</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la gestion et le développement équilibrés et intégrés des zones côtières</li> <li>• Garantir à tous un accès sans entrave à la côte</li> <li>• Préserver, renforcer ou réhabiliter le patrimoine côtier</li> <li>• Éviter une urbanisation linéaire et continue</li> <li>• Réduire la vulnérabilité des zones sensibles aux risques naturels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner la mise en œuvre de recommandations précédentes de la CMDD</li> <li>• Renforcer les dispositifs et capacités pour leur application</li> <li>• Promouvoir des législations, mécanismes et outils de GIZC dans les pays qui n'en possèdent pas encore</li> <li>• Évaluer la vulnérabilité des zones côtières aux risques naturels et technologiques, interdire les constructions dans les zones à haut risque et intégrer la prévention des risques dans les plans de développement urbains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAR/PAP</li> <li>• Unité MED</li> <li>• Autres partenaires à identifier</li> </ul>	<p>développement - Formation et renforcement des capacités</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en œuvre et suivi:</b></li> <li>- Indicateurs</li> <li>- Information, communication et sensibilisation</li> <li>- Actions pilotes</li> <li>- Projets et actions en partenariat</li> </ul>

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CMDD					
Cycle	Groupe thématique	Objectifs/Orientations	Actions proposées	Centres supports potentiels	Questions transversales
2010/2011					

**BILAN GÉNÉRAL DE LA SMDD**

**ANNEXE VI  
GROUPES DE TRAVAIL/EXPERTS**

	Ressources en eau	Énergie et changement climatique	Pollution marine par les navires	Gestion intégrée des zones côtières	Agric. de qualité & dév. rural durable	Tourisme durable
<b>Gestionnaires de tâches</b>						
<b>Centres Support</b>	<b>CAP/PB</b>	<b>CAP/PB</b>	<b>REMPEC</b>	<b>CAR/PAP</b>	<b>CAP/PB</b>	<b>CAP/PB</b>
<b>Membres</b>						
	CEDARE	ITALIE/MEDREP	MEDMARAVIS	MEDMARAVIS	MONTENEGRO	MEDMARAVIS
	HELMEPA	CEDARE	LEGAMBIENTE	CEDARE	ALGERIE	ALGERIE
	ALGERIE	OME	MONTENEGRO	HELMEPA	AIFM	
	LEGAMBIENTE	AIFM	MEA	ALGERIE	LEGAMBIENTE	LEGAMBIENTE
	CE	LEGAMBIENTE	<i>MIO-ECSE</i>	LEGAMBIENTE	B i H	MIO-ECSDE
	METAP	CROATIE	CROATIE	CROATIE	MOROC	CROATIE
	UNADEP	UNADEP	IOI	UNADEP	FoE/Mednet	MOROC
	B i H	B i H	TURQUIE	B i H	Italian Local Ag21	B i H
	MONTENEGRO	MONTENEGRO		MONTENEGRO	ENDA	MONTENEGRO
	MEDCITIES	METAP		IMC	TURQUIE	Italian Local Ag21
	MIO-ECSDE	MOROC		MEA		IOI
	MOROC	Italian Local Ag21		METAP		EAMS
	FoE/Mednet	CHYPRE		MEDCITIES		ISRAEL
	Italian Local Ag21	ENDA		MIO-ECSDE		TURQUIE
	CHYPRE	UMCE		Italian Local Ag21		
	EAMS	MALTE		CHYPRE		
	TURQUIE	ISRAEL		ENDA		
		TURQUIE		IOI		
				EAMS		
				ISRAEL		
				TURQUIE		

12 avril 2006

## ANNEXE VII

### **Étude d'impact de durabilité relative à la zone euro-méditerranéenne de libre-échange: résumé des principaux résultats du rapport final sur la phase 2 du projet SIA-EMFTA**

L'étude fournit des indications sur les impacts potentiels de la zone de libre-échange proposée si ne sont pas prises des mesures d'atténuation ou des mesures d'accompagnement. Le rapport SIA et son résumé à l'intention des décideurs est assorti de recommandations de mesures politiques visant à atténuer les éventuels impacts négatifs et à renforcer les impacts positifs.

#### *Impacts au sein de l'UE*

Les impacts économiques devraient être globalement positifs pour l'UE mais relativement limités pour ce qui est du rendement économique direct. Les résultats suggèrent un profit net en matière de bien-être du consommateur de l'ordre de 0,2% du PIB. Des gains économiques plus importants pourraient être réalisés à plus long terme dans le domaine de la libéralisation des services et, dans une certaine mesure, dans celui des produits industriels, associés à des retours sur investissement. Mais ils ne peuvent faire l'objet de prévisions certaines car ils seront grandement tributaires des décisions individuelles en matière d'investissement et d'autres aspects des politiques économiques aussi bien dans les pays de l'UE que dans les pays méditerranéens partenaires.

D'importants impacts sociaux négatifs se feront sentir dans l'UE en raison de la libéralisation agricole. Ils seront essentiellement restreints aux espaces locaux ruraux des pays du Sud de l'Europe, où les variétés de récoltes sont similaires à celles produites dans les pays méditerranéens partenaires. Dans certaines régions, les immigrants temporaires provenant des pays méditerranéens partenaires seront au nombre des travailleurs affectés, d'où une répercussion sur les problèmes sociaux de ces pays. Des impacts environnementaux tant positifs que négatifs sont prévus. Les impacts sur les ressources hydriques et la biodiversité seront généralement positifs, alors que ceux touchant la valeur agricole et la valeur d'agrément des environnements ruraux pourraient être négatifs.

#### *Impacts dans les pays méditerranéens partenaires*

En ce qui concerne les effets directs sur le bien-être du consommateur, les impacts économiques au sein des pays méditerranéens partenaires s'annoncent généralement positifs, bien qu'un léger effet négatif à court terme soit possible dans certains d'entre eux. Le bien-être lié aux produits industriels devrait augmenter de près de 0,8% du PIB en moyenne, variant d'un peu moins de zéro dans certains pays à environ 2% du PIB dans d'autres. Pour l'agriculture et les services, le gain supplémentaire de bien-être serait en moyenne de l'ordre de 0,5% pour chacun de ces secteurs, avec un léger impact supplémentaire dû à la libéralisation des échanges Sud-Sud.

Des gains de bien-être plus importants sont possibles à long terme, mais ils seront fortement tributaires des réformes intérieures et des décisions en matière d'investissement. D'importants bénéfices économiques pourraient notamment résulter d'une intégration régionale plus complète, mais pour les obtenir, d'autres mesures politiques seront nécessaires en dehors de la libéralisation Sud-Sud.

L'étude identifie certains impacts sociaux qui sont favorables dans le court comme dans le long terme, et d'autres qui pourraient s'avérer très négatifs si des mesures d'atténuation ne sont pas prises. Parmi les impacts potentiels les plus préoccupants figurent:

- Une augmentation significative du chômage, du fait notamment de la libéralisation du commerce UE-Pays méditerranéens partenaires dans le domaine des produits industriels et de l'agriculture, et, dans une mesure moindre, du fait de la libéralisation des services et des échanges Sud-Sud;

- Une forte baisse des salaires associée à une aggravation du chômage;
- Une perte importante de recettes publiques avec des répercussions sociales en raison de la réduction des crédits affectés à la santé, à l'éducation et aux programmes d'aide sociale;
- Une plus grande vulnérabilité des ménages pauvres aux fluctuations des prix des aliments de base sur le marché mondial;
- Des effets défavorables sur le statut, le niveau de vie et la santé des femmes rurales, associés à un passage accéléré de l'agriculture traditionnelle à l'agriculture commerciale.

De même, des impacts environnementaux positifs et négatifs sont attendus sur l'environnement, les principaux que l'on ait identifiés concernant:

- D'importants impacts locaux sur les ressources hydriques, la fertilité des sols et la biodiversité dans des zones soumises à de fortes pressions;
- Des pressions plus fortes dans les villes, résultant du déclin de l'emploi dans les campagnes et de l'accélération de l'exode rural;
- Une hausse de la pollution de l'air et des eaux côtières en raison de l'intensification des transports internationaux;
- Une production plus importante de déchets due à une utilisation accrue des matériaux d'emballage.

Bon nombre de ces impacts potentiels se produiraient avant tout à court et moyen terme, bien qu'ils puissent s'étendre sur dix à quinze ans au cours de la période de pleine adaptation. Faute de mesures efficaces à court terme, certains de ces impacts pourraient persister à long terme.

#### *Effets sur l'environnement mondial*

L'étude fait ressortir un impact négatif global sur le changement climatique et la biodiversité dans le monde, provenant avant tout de l'intensification des transports, de la hausse des émissions de gaz à effet de serre et des pressions d'un accroissement de la production agricole dans les zones biologiquement vulnérables des pays méditerranéens partenaires. Ces deux effets d'échelle, qui découlent de l'augmentation des échanges et de la production, peuvent en principe être maîtrisés par la technologie et la réglementation. Le scénario EMFTA qui a été étudié ne comporte pas de mesures destinées à renforcer suffisamment ces effets positifs pour enrayer les effets négatifs. Mais l'étude indique un bénéfice économique global dont une partie pourrait être affectée à des mesures d'accompagnement visant à atténuer les impacts prévus.

#### **Impacts sur les objectifs du Millénaire pour le développement**

L'étude SIA a implicitement évalué les impacts du scénario EMFTA envisagé sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), au moyen d'indicateurs fondamentaux qui encadrent la méthode SIA employée. Elle montre qu'en l'absence de mesures d'atténuation réelles, il y aura un effet défavorable limité mais non négligeable sur les objectifs 1 (pauvreté), 2 (éducation) et 4 et 5 (santé). Des effets tant positifs que négatifs se produiront sur l'objectif 7 (environnement), et l'impact sur l'objectif 8 (partenariat mondial) est positif. Les impacts négatifs éventuels proviennent avant tout d'une hausse du chômage dans le court terme et d'une perte de recettes douanières, se produisant principalement en raison de la libéralisation des produits industriels, mais avec un surcroît d'effets dus aux autres composantes du scénario EMFTA. Faute d'une véritable atténuation, certains des effets à court terme pourraient se prolonger à long terme.

*Le rapport in extenso de la Phase 2 de l'étude SIA peut être téléchargé à <http://www.sia-trade.org>. Le résumé complet à l'intention des décideurs est disponible séparément en arabe, anglais et français.*

## ANNEXE VIII

### **Éducation en vue du développement durable (EDD)**

Les prémices de l'éducation en vue du développement durable (EDD) remontent à la première Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain (1972) et, comme on sait, le Chapitre 36 de la Déclaration de Rio (1992) a reconnu l'EDD comme la condition préalable du développement durable en exposant les dispositions à prendre à cet égard.

En 1995, un grand atelier international de l'UNESCO s'est tenu à Athènes sur "Le recentrage de l'éducation à l'environnement (EE) sur le développement durable" et il a recommandé l'organisation d'une conférence internationale chargée d'examiner la question. Ainsi, la conférence "Environnement et société: éducation et sensibilisation du public à la durabilité", a eu lieu à Thessalonique en 1997, 5 ans après le Sommet de la Terre de Rio (1992), à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire de Tbilisi (1977) où le principe de l'éducation à l'environnement avait été officiellement adopté. La conférence de Thessalonique, qui réunissait 1 400 participants de 84 pays autour du Directeur général de l'UNESCO et de nombreux ministres, s'est traduite par l'adoption de la "**Déclaration de Thessalonique**", un document fréquemment cité qui constitue, dans une large mesure, la base des développements récents. Dans la perspective du Sommet de Johannesburg (2002), plusieurs initiatives, dont la Campagne ERA 21 (Réaffirmation de l'éducation pour le XXI<sup>e</sup> siècle), animée par le MIO-ECSDE, ont réclamé un nouvel effort d'éducation bien conçue en vue de promouvoir le développement durable et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le Sommet mondial sur le développement durable (SMDD, 2002) a souligné la nécessité d'intégrer le développement durable à tous les niveaux des systèmes éducatifs.

En décembre 2002, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 57/254 sur la **Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014)**, et l'UNESCO a été désignée comme l'agence chef de file pour la promotion de la Décennie.

Dès le Sommet de Johannesburg, une grande initiative de type II a été lancée pour promouvoir l'EDD dans la région méditerranéenne, intitulée "Initiative méditerranéenne pour l'éducation à l'environnement et à la durabilité" (MedIES), animée par la Grèce, l'UNESCO, le PAM/PNUÉ, le GWP-MED et le MIO-ECSDE. L'Italie s'est également associée à l'initiative comme partenaire de premier plan, et la plupart des autres pays et acteurs méditerranéens participent au groupe d'étude.

Lors de la Conférence CEE/ONU "Un environnement pour l'Europe" tenue à Kiev en mai 2003, les Ministres de l'éducation et de l'environnement, considérant que l'éducation est un outil fondamental pour la protection de l'environnement et le développement durable et qu'elle joue un rôle essentiel pour aborder un large éventail de questions inscrites dans l'Agenda 21, ont approuvé la **Déclaration sur l'EDD** et invité la CEE/ONU à créer un groupe d'étude chargé d'élaborer une stratégie pour l'EDD en étroite coopération avec l'UNESCO, le Conseil de l'Europe et d'autres acteurs pertinents.

Vu la complexité des questions d'éducation et développement durable, il était d'une grande importance d'élaborer une stratégie dans le cadre d'un processus participatif associant gouvernements, UNESCO, ONG et autres parties prenantes. Prenant acte de la diversité politique, économique et sociale de la région, le texte de la stratégie devait être suffisamment flexible pour que sa mise en œuvre puisse être adaptée aux priorités, aux besoins spécifiques et aux conditions de chaque pays. Ainsi le document a-t-il été établi par le groupe d'étude CEE/ONU, et la **Stratégie sur l'éducation en vue du développement durable** a-t-elle été adoptée par acclamation lors de la réunion de haut niveau des Ministères de l'environnement et de l'éducation à Vilnius (2005),

comme instrument effectif de promotion du développement durable par l'éducation. La Stratégie a pour objectif d'intégrer les principaux thèmes du développement durable à tous les systèmes éducatifs. Ces thèmes portent sur toute une série de questions: lutte contre la pauvreté, paix, éthique, démocratie, justice, sécurité, droits de l'homme, santé, équité sociale, diversité culturelle, économie, protection de l'environnement, gestion des ressources naturelles. Naturellement, la prochaine étape du processus consistera à appliquer la Stratégie. Les pays de la CEE/ONU sont convenus de mettre au point des indicateurs pour évaluer la mise en œuvre, d'organiser des ateliers thématiques et sous-régionaux et de recenser les bonnes pratiques en matière d'EDD.

La Décennie sur l'EDD a donné lieu à plusieurs manifestations de lancement régionales, dont le **lancement officiel de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable dans la région méditerranéenne** (Athènes, 26-27 novembre 2005), organisée par le Gouvernement hellénique (Ministère de l'éducation nationale et des affaires religieuses), en collaboration avec l'UNESCO, le PAM/PNUE, la CEE/ONU et le MIO-ECSDE, ainsi que le Ministère italien de l'environnement et du territoire. La conférence a réuni 240 participants provenant de 26 pays au total – méditerranéens, et plusieurs non méditerranéens, membres ou non de l'UE- et parmi eux des représentants de Ministères de l'éducation et de l'environnement, d'organisations internationales, d'universités ainsi que de la communauté enseignante, des ONG et du secteur privé.

Les participants, reconnaissant l'importance cruciale de l'EDD pour la promotion du développement durable dans la région, ont adopté à l'unanimité la **Résolution** de la conférence aux termes de laquelle une **Stratégie méditerranéenne pour l'éducation en vue du développement durable** devait être élaborée pour être soumise aux Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour adoption, en complément à la **Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD)**, en gardant à l'esprit que l'"éco-région" Méditerranée ne correspond pas à une région ONU définie et que le seul organisme opérationnel des Nations Unies existant dans la région est le PAM/PNUE (Plan d'action pour la Méditerranée/Programme des Nations Unies pour le développement) faisant office de Secrétariat de la Convention de Barcelone.

La Résolution du lancement officiel de la Décennie des Nations Unies pour l'EED en Méditerranée a été traduite en plusieurs langues et communiqué aux Ministères de l'environnement et de l'éducation des pays méditerranéens et à ceux du Partenariat euro-méditerranéen.

Le Gouvernement hellénique a reçu pour mandat de faciliter la création et le fonctionnement d'un groupe d'étude restreint, à composition non limitée, chargé de préparer le projet de Stratégie méditerranéenne pour l'EDD en utilisant la Stratégie EED de la CEE/ONU comme prototype. Il y a lieu de noter que cette dernière a déjà été adoptée par 15 pays méditerranéens membres de la CEE/ONU et que cet acquis devrait favoriser grandement la rédaction. Il est prévu que le groupe d'étude, après sa constitution, tiendra sa première réunion dans les tout prochains mois. Le MIO-ECSDE pourrait appuyer le secrétariat technique de ce processus avec d'autres acteurs concernés.

## **ANNEXE IX**

### **Recommandations des Parties contractantes concernant la CMDD**

14<sup>ème</sup> réunion des Parties contractantes, Portoroz, Slovenie, 8-11 novembre 2005

UNEP(DEPI)/MED IG.16/13 (ANNEXE III)

#### **I.A.3 Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)**

##### ***Recommandations aux Parties contractantes:***

1. Adopter la SMDD, telle qu'elle a été finalisée à la réunion de la CMDD tenue à Athènes en juin 2005, sur la base de la Déclaration de la Quatorzième réunion des Parties contractantes.
2. Fournir l'appui nécessaire à la mise en œuvre et au suivi de la SMDD aux niveaux régional, sous-régional et national.
3. Intégrer, s'il y a lieu, les objectifs, orientations et actions énoncés dans la SMDD dans les stratégies nationales de développement durable (SNDD) qui sont en cours d'élaboration ou ont été élaborées.
4. Identifier des engagements et projets spécifiques en tant que contributions à la mise en œuvre de la SMDD.
5. Définir et lancer des initiatives de partenariat pour la mise en œuvre de la SMDD et renforcer les Initiatives méditerranéennes de type II existantes.
6. Mener des campagnes d'information et de communication sur la SMDD et les SNDD spécifiques.
7. Adopter le programme de travail de la CMDD et fournir un appui technique et financier à la mise en œuvre des activités de la CMDD aux niveaux régional et national.
8. Approuver la nomination des représentants ci-après de la société civile en tant que membres de la CMDD:
  - a) Autorités locales: Réseau MedCités, Région de Sicile (Italie) et Association Italienne des Agendas 21 locaux (Italie);
  - b) Acteurs socio-économiques: UMCE – Union des Confédérations d'entreprises méditerranéennes, Chambre de commerce du canton de Herzégovina-Neretva;
  - c) ONG/OIG: Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM), Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et de l'Europe (CEDARE), Environnement, Développement et Action au Maghreb (ENDA/Maghreb), Amis de la Terre – Europe/Méditerranée (FoE/MedNet), GREENPEACE, Ligue pour l'environnement (LEGAMBIENTE), Programme d'assistance technique pour l'environnement de la Méditerranée (METAP), Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable (MIO-ECSDE), Centre environnemental régional pour l'Europe centrale et orientale (REC), Sustainable Business Associates (SBA);
  - d) Membres suppléants: Association Internationale Forêts Méditerranéennes (AIFM), Association pour la Protection de la Nature et de l'Environnement de Kairouan (APNEK), École euro-arabe de gestion (EAMS), Association hellénique pour la protection du milieu marin (HELMPEPA), International Marine Centre (IMC), Institut Méditerranée de l'eau (IME), International Ocean Institute (IOI), Mouvement Ecologique Algérien (MEA), Recherche et conservation de îles et des écosystèmes côtiers (MEDMARAVIS), Observatoire méditerranéen de l'énergie (OME), Tour de Valat, Sustainability Challenge Foundation (SCF), Union of Northern Associations for Development, Environment, Patrimony (UNADEP) et Université de l'Égée (UoA).

***Demands adressées au Secrétariat :***

1. Suivre la mise en œuvre de la SMDD aux niveaux régional et national.
2. Définir, lancer et renforcer des actions pilotes en vue de contribuer à la mise en œuvre de la SMDD.
3. Promouvoir et, s'il y a lieu, appuyer l'élaboration des SNDD.
4. Encourager les Parties contractantes et les partenaires à mener des campagnes d'information et de communication sur la SMDD et les SNDD et, s'il y a lieu, fournir un appui à cet effet.
5. Lancer et coordonner la mise en œuvre du programme de travail et des activités de la CMDD, en étroite coordination avec d'autres activités du PAM.
6. Publier régulièrement, via le web et par des communications directes, des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la SMDD et des SNDD, des activités de la CMDD et des initiatives de partenariat méditerranéennes; rehausser la visibilité de la CMDD aux niveaux national, régional et international.